



Bibliothèque nationale de France
département de la Reproduction

AVERTISSEMENT

Pour des raisons de conservation du document original,
le recours à un microfilm a été privilégié pour réaliser cette reproduction.

Nous veillons à garantir la lisibilité du texte mais des défauts inhérents au microfilm
peuvent subsister : défauts d'aspect et qualité des illustrations, notamment.

Nous vous remercions de votre compréhension.

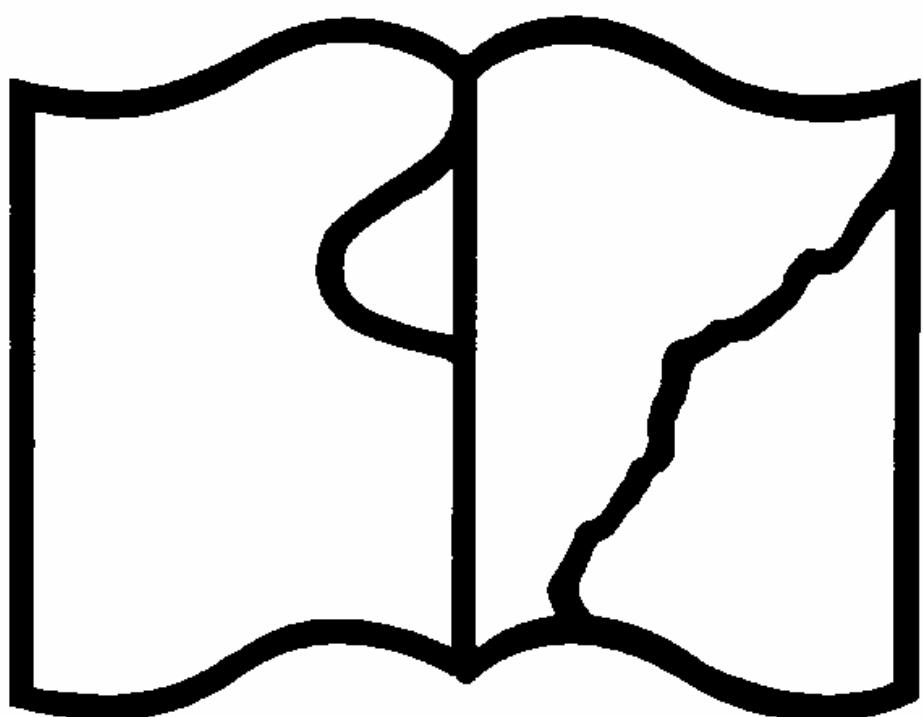
=

WARNING

In order to preserve the original document,
we favored the use of a microfilm to make this reproduction.

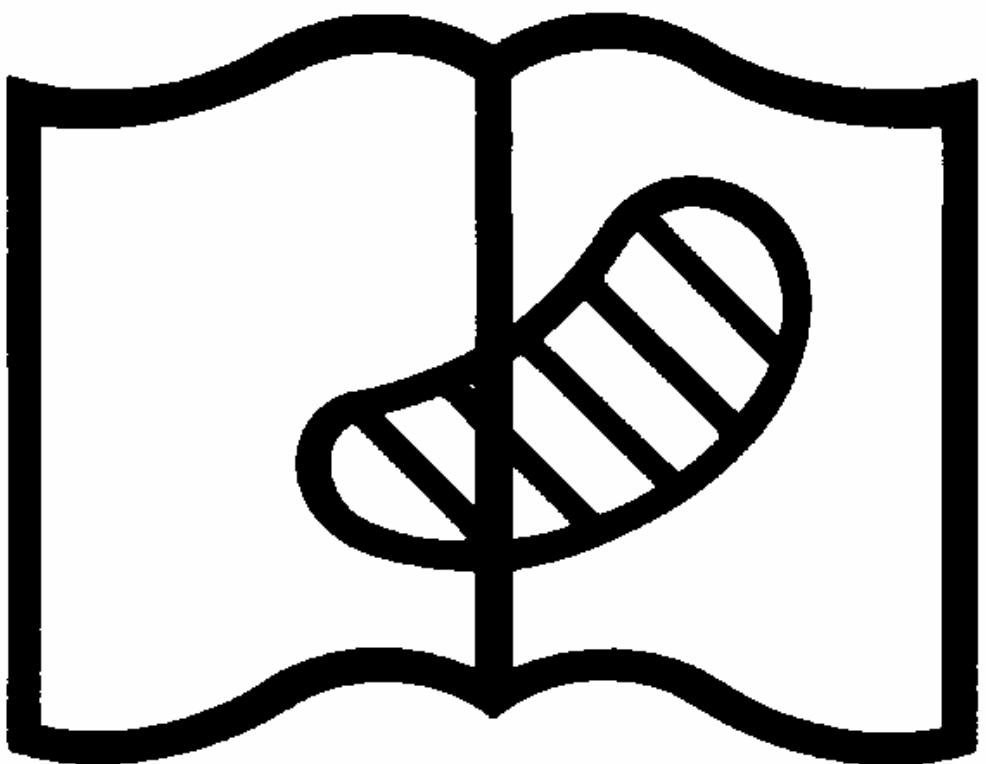
We ensure to provide the best readability of the text but some defects inherent to the
microfilm may remain: especially visual defects and quality of illustrations.

Thank you for your understanding



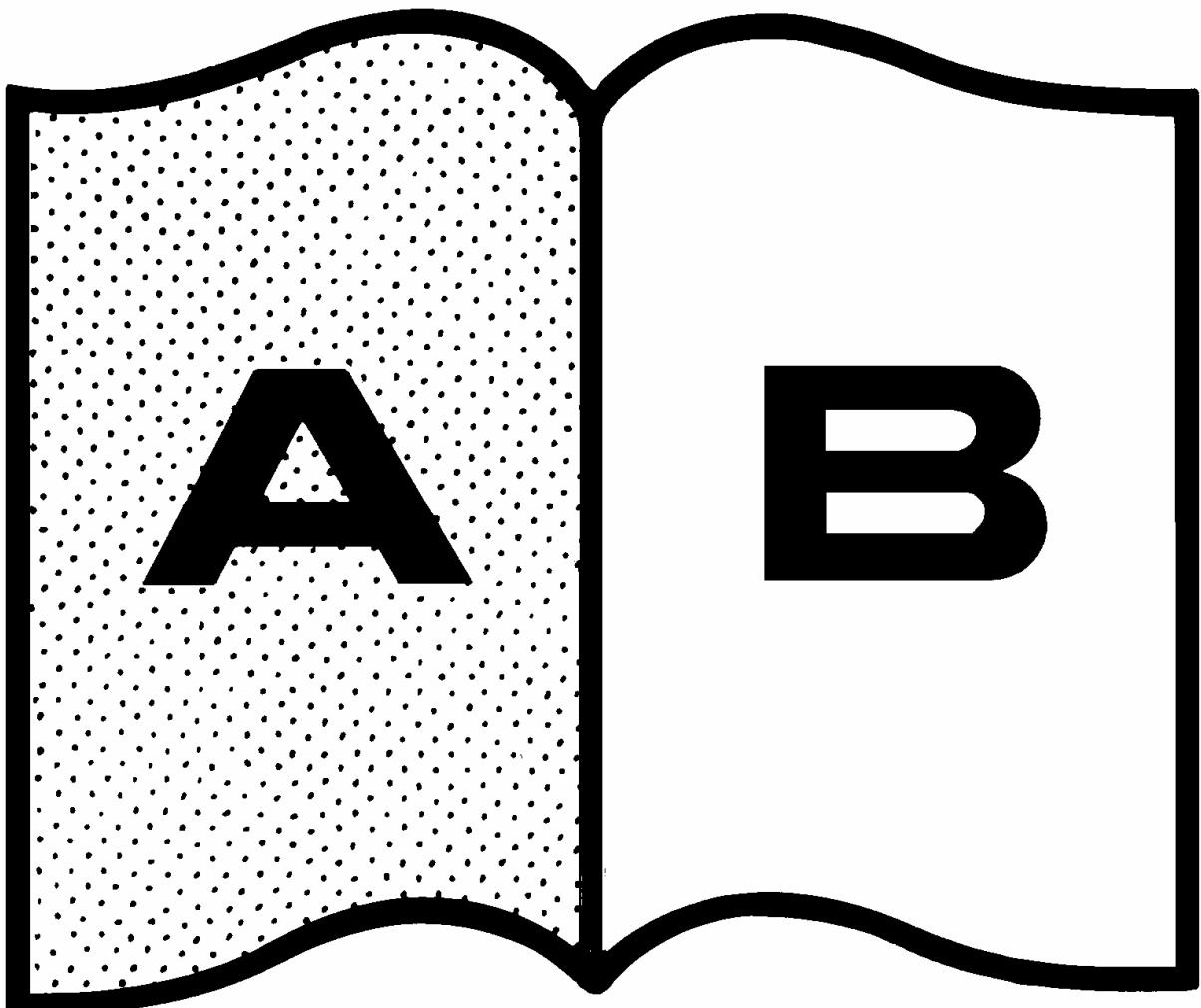
Texte détérioré — reliure défectueuse

NF Z 43-120-11



Original illisible

NF Z 43-120-10



Contraste insuffisant

NF Z 43-120-14

LE PROLÉTAIRE

ABONNEMENTS

PARIS	DÉPARTEMENTS
Un mois..... 2 fr.	Un mois..... 3 fr.
Trois mois.... 6 fr.	Trois mois.... 9 fr.

ORGANE DES REVENDICATIONS

(11^e ARRONDISSEMENT)

BUREAUX DE VENTE

Place Voltaire, 9. — Rue du Croissant et Faubourg-Saint-Denis, 19

Le PROLÉTAIRE est mis en vente tous les matins à 8 heures. Bureaux de vente, rue du Croissant et place Voltaire, 9.

Le PROLÉTAIRE à ses Lecteurs

NOS PRINCIPES

Nous sommes le Proletariat, c'est-à-dire cet homme-peuple ne cherchant que la lumière, que l'honnêteté, le juste et la vérité; abhorrant le mensonge, la basse, la trahison et la servilité.

Nous sommes ces Maudits, ces Titans, ces éternels Sisyphe, n'ayant jamais cessé de remonter ce rocher infernal, retombant éternellement sur nos épaules, ne se lassant jamais.

Nous sommes le Proletariat convaincu que l'idée républicaine radicale est le soleil, le salut, la vérité du monde moderne; non point une République de satrapes et de sybarites, mais une République d'intelligence, de savoir, d'honneur et de stoïcisme, cela nous changeant un peu des débauches et des saturnales de l'ex-empire.

On se demande dans tous les journaux à la solde de Versailles — ce qui panifie politique — comment faire passer la conviction républicaine dans les âmes rebelles?

La République répond à toutes les réactions: en forçant par la raison, par la vérité, par la logique, par la lumière, ces rebelles enchaînés par les plus vives préjugés, à lever enfin les yeux vers la vérité, quand, depuis des siècles, et guidés comme des troupeaux, ils s'obstinent à ne pas adorer aveuglément que dans un cierge, que dans un goupillon, que dans les diamants d'une couronne, que dans l'hermine, que dans la pourpre, que dans un sceptre, que dans l'oripeau d'un trône brûlé, cependant, par trois fois, sur la place de la Bastille.

En face du prolétariat, c'est-à-dire du peuple, vous osez vous dire républicains! Nieriez-vous, cependant, — vous avez tant d'audace! — que, tous, vous êtes: les uns, légitimistes *in extenso*; les autres, orléanistes; les autres, cléricaux; les autres, bonapartistes *par intérêt*; les autres, républicains, mais à la manière de Changarnier, de Lamoricière, de Darimon, d'Emile Ollivier, de Jules Favre, d'Ernest Picard, de Pelletan, de Brillat, de Jules Ferry et de Louis-Napoléon Bonaparte?

Le proléttaire, c'est-à-dire le républicain convaincu de la vérité de ce principe primordial, se contente de se dire homme, citoyen et disciple de la Raison, mais relevant bien loin derrière lui tous vos vieux préjugés, tous vos vieux dogmes, toutes vos doctrines surannées et escrivaillées, tous vos compromis, toutes vos hypocrisies, toutes vos fourches caudines, enfin tous ces principes séculaires, vermillons et détestables, résistant tous sans cesse dans le nom, dans la volonté suprême et imbécile d'un seul homme, c'étant alternativement appelé Louis XIV, Napoléon I^{er}, Charles X, Pie VII ou Pie IX, et, plus tard, le comte de Chambord, le comte de Paris ou le fils de l'homme de Sedan.

Ce sont point les hommes que nous combattions — la mort les emporte et tout est dit — c'est leur principe éternellement vicieux, éternellement mortel, car tous sont et restent invariablement entachés du dogme ecclésiastique du papisme et du militarisme, ces éteignoirs éternels de la vérité, du droit civil, de la liberté de la pensée et de la souveraineté laïque de la nation.

La République elle — c'est son droit, et elle ne déguise pas sa pensée — ne veut ni roi, ni pape, ni dictateur, ni

SOCIALES

ABONNEMENTS

PARIS	DÉPARTEMENTS
Un mois..... 2 fr.	Un mois..... 3 fr.
Trois mois.... 6 fr.	Trois mois.... 9 fr.

BUREAUX DE RÉDACTION

PLACE VOLTAIRE, 9

BUREAUX DE VENTE

Place Voltaire, 9. — Rue du Croissant et Faubourg-Saint-Denis, 19

Le PROLÉTAIRE est mis en vente tous les matins à 8 heures. Bureaux de vente, rue du Croissant et place Voltaire, 9.

Aujourd'hui, comme toujours, seuls, les négateurs aveugles de l'idée républicaine, seuls les enrichis de toutes sortes, les intéressés, les indifférents, les eunuques politiques, les faiseurs à large conscience, les pieds-plats, suivant indistinctement tous les chars de triomphe, les jésuites, les monarchistes, les libérateurs-bornes, les adorateurs du servilisme et de cette vanité honteuse se faisant valet pour un sourire du maître, pour un ruban ou pour un titre, osent, pour les besoins de leur cause, représenter encore la République comme l'image des échafauds en permanence, de la famine et de toutes les calamités sociales!

Tous les maux que les réactions n'ont cessé d'enfanter, c'est nous qu'ils en accusent!

Cependant, depuis 93, nous avons fait légitimement 1830 et 1848. Et vous tous, messieurs qui criez si fort au martyre, n'avez-vous pas encore la tête sur vos épaules? Tous, même le *bravo* de cette République, à laquelle il avait donné le sein baser dont il pouvait disposer: *le baiser de Judas!*

Ensuite, où sont donc nos prévarications, nos dilapidations haussmanniques, nos trésors entassés, nos déshonnêtés, notre luxe, nos sensualités de cœur, nos courtisanes, nos boutfous, nos sénateurs, nos chambellans, nos aides de camp-ébalons, nos grands-écuyers, nos grands-veneurs, nos grands-maîtres des cérémonies, nos six cent mille chassepois, notre incomparable police, enfin nos échafauds et, en pleine paix, notre loi de sûreté générale?

Et, saints Thomas que vous êtes, traîtres de toutes les causes saintes, ne dites pas que cette République nouvelle est dépourvue de tout programme arrêté. Où donc est le vôtre, sinon dans la poche du comte de Chambord, du comte de Paris, du pape, ou du fils de Montijo?

Rassurez-vous! La République possède ce programme: Faire radicalement et absolument tout le contraire de ce que vous avez toujours fait. Est-ce assez simple?

Hélas! pour étudier à fond ce programme, pour l'élaborer, n'avons-nous pas eu, depuis 1830, heure par heure, jour par jour, toutes les fuites, toutes les hypocrisies, tous les mensonges, toutes les tyrannies, toutes les trahisons, tous les baisers de Judas, tous les bons plaisirs, toutes les insolences, toutes les autochoses de tous les pouvoirs, de tous les despots passés?

N'avons-nous pas eu toutes nos hontes, toutes nos haines, tous nos affronts, toutes nos douleurs, toutes nos tortures, tous nos désespoirs, toutes nos chaînes, tous nos deuils, tous nos sanglots, toutes nos misères et tous nos martyrs?

Vous êtes l'égoïsme; nous, prolétaires, nous sommes la solidarité, l'union et l'égalité.

Vous, vous voulez le bien-être parfait pour vous seuls; nous, nous le voulons pour tous, dans les règles de la possibilité humaine.

Nous cherchons sans relâche le problème; vous, vous vous obstinez à fermer les yeux, afin de lui refuser même un regard.

Ce que veut le *Proletaire*:

Il place la Commune au-dessus du droit commun; son principe est indiscutable, comme tout ce qui est vrai. Seuls ses actes et ses personnalités rentrent dans le droit de discussion.

L'élu doit toujours être prêt à rendre compte de ses actes à ses électeurs, ainsi

d'être constamment en communion d'idées et de principes avec eux.

Suppression de tout privilège, de tout monopole, pour leur substituer la loi de la capacité, et afin que le travailleur puisse profiter réellement du produit de son travail.

La fédération politique et la fédération sociale.

Suppression complète de toute instruction congréganiste et cléricale.

Instruction primaire gratuite et obligatoire.

(*Le Proletaire.*)

TOUS LES SOIRS, À 8 HEURES

LE

CLUB DES PROLÉTAIRES

TIENT SES SÉANCES

DANS LE BATIMENT DE L'ÉGLISE AMBROISE

BOULEVARD VOLTAIRE

TRIBUNE DES ÉGAUX

AUX MEMBRES DE LA COMMUNE

Vous devez la vérité au peuple, et vous ne la dites pas tout entière; ne craignez pas d'avouer un échec ou de reconnaître une erreur; le peuple pardonne tout, excepté le manque de franchise et la trahison: l'inertie est plus fatigante qu'un revers à la cause de la Révolution; les monarchiens, en dissimulant et en employant des scènes, sont dans leur rôle; quant à vous, dédaignez ces petits moyens et parlez au peuple de Paris le langage qui convient à des hommes libres, dont la seule crainte est de retomber dans la servitude.

Rassurez les trembleurs qui redoutent un pillage imaginaire et faites leur comprendre que vous ne les confondez pas avec les scélérats qui, non contents d'avoir vendu la France aux Prussiens, mettent le comble à leur infamie en déchaînant le fléau de la guerre civile sur leur malheureuse patrie.

Mais, d'un autre côté, ne laissez pas s'éteindre, faute d'aliment, le feu sacré, et ne vous contentez pas de promettre au peuple l'avènement du socialisme dans le même style que les prêtres promettent à leurs adeptes les joies du paradis qu'ils ne manquent point d'ajourner au-delà des trépas.

Les ennemis de la Révolution calomnient vos actes et dénigrent vos intentions: mais vos amis trahissent la République par leur malice et leurs flagorneries plus ou moins intéressées.

S'il suffit donc que je me charge d'un rôle qui n'a jamais rapporté ni honneurs ni profits à ceux qui l'ont rempli consciencieusement.

Certaines réformes réclament le concours du temps; d'autres, au contraire, peuvent s'exécuter, pour ainsi dire, instantanément; il suffit pour cela d'un acte de volonté: on chasse un gouvernement parjure en quelques heures; d'un traité de paix on supprime le budget des colles; et il n'en coûte pas plus pour arrêter cent autres réformes analogues; qu'attendez-vous donc? Jusqu'à ce jour vous n'avez même pas exécuté dans son intégrité le programme qui avait servi de drapéau à l'opposition constitutionnelle de l'empire. On dirait que vous distillez avec parcimonie et goutte à goutte les mesures les plus utiles au peuple, dans la crainte de chagriner trop vivement les gens de Versailles.

LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE

A l'exemple de tous les gouvernements qui se sont succédé en France depuis la grande Révolution, vous vous appuyez sur la souveraineté du Peuple; mais comme eux aussi, vous évitez de vous expliquer catégoriquement sur ce sujet; et, en réalité, l'application de ce principe se réduit, pour le Peuple, à la faculté de choisir ses maîtres. Le régime républicain, ainsi, donc, peut réjouir le cœur de tous les aspirants à une candidature quelconque; mais il doit laisser, en effet, dans une profonde indifférence, la masse des électeurs, qui ne re-

tirent pas de ce nouveau pacte social les mêmes avantages que leurs élus; et c'est là ce qui explique l'état de torpeur dans lequel nous languissons depuis trois semaines, et qui ressemble farouchelement à une seconde édition du système Trochu. Assurément, les citoyens clairvoyants ne se laisseront pas prendre au piège; mais ils sont perdus dans la masse indécise et flottante, pour qui l'intérêt présent est tout, et qui se dégouttera inévitablement de la Révolution, ainsi que nous l'avons déjà vu, tant de fois, si on ne lui montre, dans la République, que des dangers et des privations, sans qu'elle puisse en recueillir aucun avantage.

Tous les pouvoirs se sont attachés à faire consacrer leur élection par le vote populaire, et tous sont tombés parce que tous ils avaient failli à leur mission. L'origine d'un gouvernement n'en justifie pas les actes, et les révoltes successives que nous avons traversées sont la démonstration la plus éclatante de ce principe « qu'il n'y a de légal que ce qui est conforme à l'intérêt commun. »

L'expérience nous prouve d'ailleurs que tous les hommes, à très peu d'exceptions près qui confirmant la règle, changent aussi tôt qu'ils arrivent au pouvoir et détachent leur intérêt privé de l'intérêt général, et cela souvent sans qu'ils aient eux-mêmes conscience de cette transformation. Il ne faut pas s'en étonner, et l'on aurait tort de leur en vouloir. L'homme qui s'est désaltéré n'est plus dans les mêmes dispositions de corps et d'esprit que lorsqu'il avait soif; l'amant satisfait n'éprouve plus les mêmes transports que lorsqu'il implore les faveurs de sa maîtresse. C'est une loi aussi puissante que celle de la gravitation, à laquelle les hommes ne sauraient se soustraire, et c'est pour cette raison que l'élection seule est impuissante à faire triompher la République, si elle n'est pas entourée d'institutions propres à assurer sa viabilité.

Le moyen le plus sûr et le plus prompt d'assurer un état de choses raisonnable ne consiste donc pas uniquement dans la nomination par le peuple de ses mandataires, mais dans la discussion et dans le vote sur les lois. Hors de là, il n'y a que chaos.

L'exercice de la souveraineté doit être lui-même subordonné à certaines conditions; car il importe que les décisions rondes par le peuple soient claires et ne portent point la marque de la surprise ou de l'entrainement.

Le peuple a toujours le droit de revenir sur ses décisions; et l'on ne saurait admettre qu'il pût décréter qu'un bâton n'a pas deux bouts ou qu'un triangle a quatre côtés.

Les questions à soumettre aux délibérations et à la sanction populaire doivent être claires comme le soleil, ne contenir aucune équivoque, être à la portée de toutes les intelligences, et ne renfermer qu'une proposition, se réduisant à la simplicité d'un axiome, comme : le blanc est blanc, le noir est noir.

EXEMPLES :

VOULEZ-VOUS (oui ou non)?

1^{er} Qu'à partir d'aujourd'hui toutes les lois soient basées sur le principe de l'utilité générale au lieu d'être faites au profit exclusif de quelques hommes ou de quelques castes?

2^e Entretenez au taux de . . . des sénateurs ou autres fonctionnaires à l'engrais?

3^e Qu'un barrique de vin médiocre, qui coûte 10 fr., de prix d'achat, paye le même impôt qu'une pièce de vin fin en coûtant 1.000?

4^e Votez une subvention de plusieurs millions pour procurer à quelques riches dévoués la satisfaction d'entendre chanter des opéras en italien?

5^e Qu'il soit interdit de travailler au-dessous d'un certain prix, considéré comme le minimum des plus pressants besoins?

6^e Que le droit au superflu pour quelques-uns ne soit toléré qu'autant que le droit nécessaire aura été garanti pour tous?

7^e Que la justice soit rendue sans frais et sans perte de temps, par des arbitres et des juges élus, révocables et responsables?

8^e Que tous les fonctionnaires et agents publics soient responsables de leur gestion, dans leurs personnes et dans leurs biens?

9^e Que tous les individus qui ont provoqué, soutenu, voté la guerre injuste d'agression contre la Prusse, soient astreints à en payer les frais?

10^e Qu'il en soit de même de ceux qui, après avoir poussé à cette guerre, n'ont plus voulu la soutenir à partir du jour où la Prusse a eu mis les torts de son côté, après la trahison de Sedan?

11^e Id. des vampires qui ont spéculé sur la détresse générale pendant l'investissement de Paris?

12^e Id. des généraux et intendants qui ont

trahi la France, extorqué les deniers publics, volé la ration du soldat, etc., etc.

Je n'ai voulu donner ici qu'un aperçu du parti que l'on pourrait tirer d'une institution qui a été consacrée du reste par la Constitution de l'an II.

On trouve-t-on de l'Argent ?

Pour améliorer nos institutions avec le sort des ouvriers et faire face aux charges passées, présentes et futures, comment pourra faire la Commune ?

Telle est la question que chacun se pose.

Réponse : réorganisation, économie.

Une série de faits servira d'exemple ; en voici un, pour aujourd'hui, que la délégation du onzième a contrôlé à l'Imprimerie nationale.

Il s'agit de l'affichage seulement, ce qui paraît bien minime assurément.

Eh bien ! sous l'arbitraire précédent, régime conservé par les Tartufes de Septembre, il y avait le parasitisme habituel : un favorisé monopolisateur, lequel employait le moins de personnes qu'il pouvait, le payait au rabais, lui imposant un travail, mal fait, parce qu'il était excessif, de manière à ce qu'il lui restât plus d'argent en poche, etc.

Il s'ensuivait que, entre autres abus, l'affiche passait, en grande partie, chez l'épicier, vendue au poids, quand survint la Commune, précédée de nos hommes nouveaux.

Le monopole fut supprimé, avec son cortège de scandaleuses dépréciations ; le personnel augmenté, le salaire doublé par la participation coopérative des afficheurs associés ; le travail, mieux organisé, fut moins. Il y eut cependant beaucoup plus d'affiches posées, avec itinéraire contrôlé. La délégation rédactionnelle apporta sa vivifiante fructification, qui doit ressusciter ce cadavre putréfié du vieux monde.

Après ces faits constatés, le résultat :

L'affichage seul, pour l'Imprimerie nationale, donne pour Paris une économie de MILLE FRANCS PAR JOUR.

(A suivre.)

Proletaire. Citoyen vivant au jour le jour. Dict. de Vorepière.)

DICTIONNAIRE DE LA CONVERSATION

Proletaire. — A Rome, la dernière et la plus nombreuse classe de citoyens.

Le christianisme introduisit le servage en Occident ; il prit une constitution ferme et régulière dans l'établissement féodal.

A l'abri du clocher et du donjon naquit un fait social à peu près inconnu de l'antiquité, l'industrie, qui voulait pour nature au moins la demi-liberté du serf.

Même des richesses, et surtout des richesses nobiliaires, l'industrie mit aux mains du serf une puissance incoumme ; les communes se rachètent, se forment, s'affranchissent ; les corporations d'arts et métiers, les jurandes et les maîtrises parurent, et leurs modestes bâtiments furent autant de drapeaux qui, soutenus de l'influence royale, menèrent tout doucement les dernières classes du peuple du servage à la liberté. On sait suffisamment comment nos mœurs et nos lois révolutionnaires, préparées par les prédictions de Luther au seizième siècle et de Voltaire au dix-huitième, proclamèrent le droit de tout homme à l'entièreté liberté, le droit de tout Français au titre de citoyen, l'égalité civile et politique, la destruction du régime féodal, etc., l'effacement complet de tout privilége de race.

C'est de ce jour que date véritablement le *Proletariat moderne*. Les prolétaires forment parmi nous la classe le plus pauvre et de beaucoup la plus nombreuse.

Deux choses font et caractérisent le prolétariat : 1^e Il n'a point, par le fait, culte de sa naissance, la propriété d'un fonds de terre ou d'un capital dont le fermage ou le loyer assure son existence, indépendamment de tout travail ; il ne vit que de salaire ; 2^e QUELS QUE SOIENT SA BONNE VOLONTÉ, SA MORALITÉ, SON REVENU, il n'a point la garantie d'obtenir chaque jour par son travail un salaire qui suffise à ses besoins et à ceux de sa famille.

Tant que la société portera dans ses flancs des millions d'hommes auxquels les institutions et les mœurs prouvent une égalité de droits qu'elles ne donnent point, elle ne jouera pas d'un repos plus assuré que ne l'est nécessaire l'existence de ces millions d'hommes. Ce qui va de précédent dans la vie de chaque prolétairie individuellement, se retrouvera dans la vie générale de la société même.

Considéré dans ses effets présents, c'est un danger grave, c'est une plaie saignante, dont il faut hâter la disparition.

Il est aisé d'indiquer, d'une manière générale, les institutions dont l'établissement ou le développement le feront disparaître.

(A suivre.)

UNE MISE EN DEMEURE

Depuis plus d'un mois, quelques scènes semblent tramer, à Versailles, ces esprits rachitiques, qui, depuis Varsovie, Rome, Vitoria, Mexico et le Deux-Décembre, se sont exclusivement, et d'eux-mêmes, appelés le grand parti de l'ordre ?

Attrahant violement à Paris son droit antique de capitale séparant, le cœur léger, la France en deux classes : les honnêtes et les malhonnêtes gens ; c'est-à-dire, flattant, encensant l'une et couvrant l'autre de mépris, d'injures et d'anathèmes, cherchant, contre tout sens moral et contre la loi, à pousser les citoyens à la haine des uns contre les autres, tous les partis, modérés, corrompus, n'ont cessé de faire des appels, aussi acharnés que successifs, à tout ce que la province bonapartiste et cléricale a pu garder encore des sept millions de voix gagnées qui ont voté le déplorable et néfaste plébiscite qui nous a valu tant de hontes, tant de trahisons, tant de désastres, pour précipiter le pays au fond de l'abîme de sang, de honte et de boue dans lequel il se débat si courageusement aujourd'hui contre les oppressions, les exactions et les convoitises monarchiques de ces partis restés invariablement les mêmes depuis 1815, 1830 et 1848 !

L'activité dévorante de MM. d'Albufera,

de Cassagnac et Chevandier de Valdrome semble avoir été plus que jamais remise à l'ordre du jour de la Chambre introuvable de Versailles. Cependant, où cette activité furieuse et insensée a-t-elle conduit ces dévoreurs d'espace, ces fousqueux fanatiques de la guerre et du plébiscite ? A Wissous, à la Chambre et de la sur le sol anglais où l'homme de Sedan pourra, comme devant, reprendre son bâton de constable. Ici bas, chacun n'a-t-il pas sa vocation ?

Mais parlez donc des leçons de l'histoire à tous ces aveugles, à tous ces sourds, à toutes ces sénilités, qui ne veulent jamais ni rien voir, ni rien entendre !

Un jour où les maires de Paris se sont présentés devant l'Assemblée de Versailles, avec des paroles de justice et de conciliation, lorsque ces représentants de la grande cité ont été accueillis par les cris de : Vive la France ! vive la République ! que ces maires, eux-mêmes, ont unanimement répondu par ce cri libérateur, que penser de cette Assemblée d'un autre âge qui, tout d'une voix, s'est mise à vociférer : L'ordre du jour ! l'ordre du jour ! sinon qu'envoyé à cette Assemblée, siégeant au nom de la République, et qu'ayant accepté son mandat sous cette forme de gouvernement, seul légal, aujourd'hui et toujours, si nous le voulons, cette fraction de la Chambre semble n'avoir au fond du cœur qu'un seul cri : Vive le roi ! Et encore lequel ? Chacun d'eux n'a-t-il pas le sein dans sa poche ?

N'est-ce donc point assez, pour la France, que, depuis 1815, tant de voix aient crié : Vive Louis XVIII ! Vive Charles X ! Vive Louis-Philippe ! Vive le président ! Vive l'empereur ! Et quel empereur ? Un homme qui avait commencé par un crime et qui vient de finir par une lâcheté : le Deux-Décembre et Sedan !

Quant au cri : Vive le roi ! ce cri, qu'en attendant peut-être son heure, chacun réfuera avec tant d'efforts au fond de sa poitrine. Guillaume, ce fanatique mystique, cet accapareur de trônes, ce Charlemagne d'occasion, et tous ses complices français et étrangers, ne sont-ils donc pas faits pour guérir à jamais les peuples du fétichisme des princes et des monarchies ?

L'ex-compère de M. Guizot, M. Thiers, ne cesse de parler, avec des larmes de crocodile dans la voix, de son attachement à la République, de la nécessité de son affermissement, de sa consolidation et des soins attentifs dont l'enveloppe son amour filial ; cependant, aux yeux de tous, de quels hommes, de quels défenseurs entoure-t-il cette République, aujourd'hui peut-être jugée et condamnée secrètement à Versailles, sur les réquisitoires faits de haine et de fiel des Laubardemonts modernes : Jules Favre, E. Picard, Dufaure et *tutti quanti* ? De légitimistes, d'orléanistes, de clerciaux, de chouans et de bonapartistes. N'est-ce point à croire, en vérité, que MM. Decazes, de Villèle, de Corbières, Sosthène, de La Rochefoucault, de Polignac, Raguse, Guizot, Rouher, de Forcade, Emile Olivier ou Palikao, sont tous, encore en ce moment, en possession d'un portefeuille sous la présidence mesquine de M. Thiers ?

En effet, entre quelques mains a-t-on placé le drapeau inviolable, mais menacé, de la République ? Hélas ! non - seulement entre les mains douceuses de MM. Albert de Broglie, de Noailles, d'Harcourt, de Vogüé, de Barthélémy, du maréchal Mac-Mahon, sénéateur et bras droit de Bonaparte ; du général de Galiffet, l'un des favoris les plus choyés de l'ex-empereur, mais encore entre celles de Vinoy le décentiste, de Changarnier, le général à la raclette gratis promise en 1848 à la République ; de De Failly, Transvaal-Mentana, et de MM. de Charette et Cathelineau, qui tous ne sont et ne peuvent être que les antipodes même de la République radicale, dégagée, elle, de toute caste, de toute secte, de tout dogme et de toute certitude.

A moins de conversions et de résistances plus que problématiques, la République née avec l'homme libre, et si profondément ancrée dans le cœur des *bleus*, ne sera jamais chez les *bleus* qu'un poste d'attente momentané, dont tôt ou tard ils ne manqueront pas, comme toujours, et l'heure venue, de chasser les vaisseaux qui refusaient à arborer leur pavillon, toujours appuyé sur l'étranger. Et alors, d'habitude, où sont conduits les équipages vaincus, calamités, traînis et livres ? A Cayenne et à Lambessa !

En effet, toutes les fois qu'il a pris fantaisie à ces partis mystiques et hypocrites de s'immerger soudainement dans la République, si, c'est-à-dire, point, invariablement, comme le cheval de bois introduit dans les murs de Troie, pour la trahir et la livrer, pieds et poings liés, à ses plus implacables ennemis ? Trahie, assassinée par trois fois : au 18 brumaire, par Bonaparte ; en 1830, par Lafayette, et au 2 décembre par l'insurgé grotesque de Boulogne et de Strasbourg, la République a donc légitimement mis en cause pour se faire sentinelle vigilante, inquiète et soupçonneuse. Car, excepté à Versailles, il n'a jamais vécu à l'idée d'un esprit humain d'accuser de sauvagerie et d'instincts sanguinaires la louve qui se dresse furieuse pour la défense des ses petits ?

Menacée, circonvenue, traquée, outragée, par trois partis intéressés et incorrigibles, pour qui donc la République, cette éternelle martyre de vos fureurs, serait-elle moins bonne gardienne de son principe et de ses droits incontestables que cette louve aussi aimante, aussi bonne mère qu'attentive à défendre, contre des ravisseurs sans âme, son bien le plus cher, le plus précieux : le fruit de ses entrailles.

Robespierre a dit cette grande vérité : « La défaite est à la liberté, ce que la jalouse est à l'amour. » Eh bien ! c'est cette défaite si méritée, si justifiée, que tous les bons citoyens, que tous les amis des libertés de leur pays, doivent tendre à faire cesser en demandant, en exigeant des gages certains et positifs assurant, enfin, et à jamais, l'affirmation et la consolidation de cette Ré-

publique ; République qui, quoi qu'on dise, n'aient pas à s'appuyer que sur le vrai, sur la conscience, sur le sens moral, sur le devoir, sur l'honneur, sur la raison, sur le droit et sur la liberté complète.

Ces gages à exiger, avant tout, sont ceux-ci : c'est, moralement et comme cas de légitime défense, de détester franchement, immédiatement et sans arrière-pensée, le vaisseau de la République, pouvant sombrer encore une fois sous les efforts réunis et sous le poids des ambitions, des trahisons armées et des convolantes sans fin de prétendants encore debout, et comme le loup de la fable, guettant leur proie du fond du château de M. d'Audiffret-Pasquier, l'orléaniste.

Vous avez déjà voté la déchéance à perpétuité de la famille Bonaparte ; mais en tolérant la présence des princes d'Orléans sur le sol français, vous, législateurs, vous vous êtes fait volontairement, et avec prémeditation, les violateurs coupables de celles qui ont prononcé la déchéance perpétuelle des Bourbons de la branche cadette, comme de la branche ainée.

Vous rappeliez que vous avez proclamé bien haut que vous emploieriez tous vos soins à l'affermissement, à la stabilité de la République, ce sont donc les lois qui ont prononcé ces trois déchéances salutaires, que vous devez appliquer et faire respecter, bien que vous ayez prêté la main à la transgression de ces lois, votées par ceux qui étaient, alors, à l'honneur, à la peine et au péril.

Vous est-il donc loisible, à cet effet, de revenir, sans droits, sur les décisions de tous ceux qui, dans leur conscience et sous les juges de leur vote, ont, alors, avec connaissance de cause, prononcé ces déchéances légales et préservatives ? Vous est-il donc loisible de faire sortir de leur tombe tous ceux qui sont morts pour la République et pour le salut et la défense de nos libertés ? Eux seuls auraient le droit de réviser et de mettre ces jugements à néant, si la République n'était pas, de droit, au-dessus de toutes les monarchies.

D'ailleurs, depuis 1830 et depuis 1848, ces princes établis et mariés, pour les besoins de leur cause, à des princesses étrangères, n'en sont-ils pas au même point où en étaient leurs ancêtres à leur retour fatal en 1814, 1815 et en 1830 ? C'est-à-dire qu'il leur est impossible de rien connaître, ni de la France moderne, ni de ses aspirations sociales, ni de ses besoins, ni de ses idées nouvelles, laissant si loin la patache et le coche d'Auxerre, et que, comme leurs aieux, ils ont été élevés à ne rien apprendre et à ne rien oublier. Princes ils sont, princes ils resteront. Et puis, aurait-on oublié que les princesses étrangères, depuis Marie-Antoinette jusqu'à Mlle de Montijo, ont toujours porté malheur à la France, et que le comte de Paris est le neveu du duc de Mecklembourg, encore tout couvert du sang de la France ? Je passe sous silence le crime de Chantilly.

Tout prince, s'il ne l'était déjà, ne peut que s'être corrompu à l'étranger, et nous en apporter des coutumes et des institutions souverainement antifrançaises ; car aucun pays ne ressemble et ne peut ressembler à la France, toujours aussi grande après la défaite que pendant la victoire. L'outrecuidance tudesque, la barbarie sauvage, la rapacité de Guillaume en sont une preuve que tropdoulement flattante. Elles doivent nous enseigner ce que peuvent apprendre, dans ces cours et en face de tels exemples, tous ces prétendants ignorants de tout et qui ne cessent d'aspirent au trône que pour en descendre invariablement et honteusement, après quinze ou dix-huit ans d'un règne aussi troublé qu'éphémère. Voilà leur stabilité depuis 1789 ! N'ayant jamais approché que des rois, comment pourraient-ils comprendre les peuples ?

Hommes de Versailles, au milieu de tous vos mystères, de toutes vos réticences si traitrueusement calculées, n'est-il point à redouter de voir se renouveler l'escroquerie célèbre des 223 concédant la couronne au duc d'Orléans, non point : PARCE QUE, mais QUOI BOURBON ? Ce qui, alors, ne prouvait qu'une chose : c'est que, dans l'esprit de la nation libre, les Bourbons n'étaient rien moins qu'en odeur de sainteté.

Pourquoi donc, sinon chez les intéressés et chez les valets de tous les régimes, l'amour de la monarchie serait-il plus vrai, plus puissant, aujourd'hui, qu'aux jours de 1815, de 1830 et de 1870 ? L'amour du peuple pour les rois, sachez-le bien ! n'a jamais été qu'un amour de commandement, qu'une habitude, qu'une simple affaire de police, de camarilla, d'intérêts personnels, et qu'un vaste impôt forcé. N'avons-nous donc pas vu, en un jour sans compter l'homme de la Colonne, Charles X, Louis-Philippe et le prisonnier de Sedan, tomber précipitamment du trône ? Le premier, à son retour triomphal du fond de ses *stades* provinces ; et le dernier, au lendemain de ce plébiscite fatidique, au fond duquel des ministres complaisants avaient trouvé, dit-on, sept millions de suffrages affirmant tous l'éternelle éternité de ce règne à jamais honteux et lamentable !

Hélas ! en parlant des partis monarchistes, tous les mêmes ! — aujourd'hui, comme en 1816, nous pouvons dire encore avec le général Foy : « Ils ont pleuré quand nous nous réjouissions ; leurs joies ont commencé avec nos douleurs ! »

Par ces déchéances votées et ayant force de loi, ou vous serez trahies à la patrie et à la loi, il vous est enjoint de les mettre sur l'heure à exécution, de faire tomber, enfin, toutes les méfiances, tous les doutes, toutes les craintes, et la France, rassurée contre les trahisons, n'aura plus qu'un cœur, qu'une âme, qu'un bras, qu'un amour : celui du peuple !

Nous aurons, enfin, fondé la République de la vérité, de la justice, de la logique, de la raison et de la grande liberté.

FÉLIX DUBOURG,
Rue Véron, 34, Paris-Montmartre.

NOTRE TRIBUNE

Dimanche dernier, j'ai vu divers représentants de la Commune parcourir les boulevards en verture découverte.

Ce n'est pas que je récrimine ; je sais bien que leurs jambes ne peuvent suffire à la besogne dont ils sont chargés.

Mais le peuple ronchonne tout bas, lui qui a l'habitude d'aller à pattes.

On peut pardonner cette réflexion à un rédacteur du *Proletaire*.

Ce vieux faiseur d'Emile de Girardin annonce, dans le premier numéro de son *Union française*, que tous les journaux seraient supprimés, à l'exception de l'*Officiel*.

Je lui demande pour quel usage, la veille de l'apparition de ce journal, il a acheté deux mille cinq cents rames de papier ?

Est-ce pour en faire des prospectus de sa seconde candidature de sénateur, le rêve de toute sa vie ?

Je lis, dans le *Vengeur*, des articles qui font plus de fracas que la Colonne n'en fera en tombant.

Si bien que j'en rêve la nuit ; mais quand je me réveille, je la vois toujours debout.

8 mai, funeste anniversaire, date néfaste, du vieux plébiscite de paillasses et de lâches bandits !

Enfin, bref, c'est passé ; mais faisons en sorte que cela ne nous arrive plus.

E. P.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

AUX CITOYENS DU LOIRET

Compatriotes, nos Frères,

La lutte fratricide qui, depuis six semaines, est engagée sous les murs de Paris jette dans tous les cours vraiment français un inexprimable sentiment de douleur patriotique : il est de notre devoir de le faire cesser.</

LE PROLETAIRES

ABONNEMENTS

PARIS	DÉPARTEMENTS
Un mois..... 2 fr.	Un mois..... 3 fr.
Trois mois... 6 fr.	Trois mois... 9 fr.

ORGANE DES REVENDICATIONS SOCIALES

(41^e ARRONDISSEMENT)

ABONNEMENTS

PARIS	DÉPARTEMENTS
Un mois.... 2 fr.	Un mois.... 3 fr.
Trois mois... 6 fr.	Trois mois... 9 fr.

BUREAUX DE VENTE

Place Voltaire, 9. — Rue du Croissant
et Faubourg-Saint-Denis, 19

A NOS LECTEURS

Nous vous devons la vérité. Si nous avons interrompu la publication de notre journal, c'est que nous n'avions pas les fonds nécessaires et que nous n'étions pas organisé suffisamment.

Maintenant il ne dépend que de vous pour qu'il soit quotidien. C'est votre œuvre et votre propriété intellectuelle. Songez-y et faites en sorte que ce qui vous appartient ne périlite pas.

Le bureau central est 9, place Voltaire.

Tous renseignements y seront reçus de 6 h. à 9 h. du matin et de 2 à 5 h. du soir.

Le 21 floréal, an 79.

Le présent avis que l'on va lire plus bas fut placardé dans le monument de l'église Ambroise sur la première pile, en entrant, au-dessus de l'ancien tronc du denier dit : de Saint-Pierre :

AVIS DU PROLÉTAIRE

Vu : Le décret communal et l'arrêté du délégué à la sûreté générale, qui entend interdire tous les genres de mendicité quels qu'ils soient, les citoyens du XI^e arrondissement comprennent qu'il n'appartient pas aux vrais démocrates du CLUB AMBROISE de continuer la mise en pratique des coutumes préconisées par les charlatans en soutane que la justice du peuple vient de chasser d'ici!

En conséquence, le PREMIER NUMÉRO du journal LE PROLÉTAIRE sera distribué à tous!!! LE PAIERA QUI POURRA?

TRIBUNE DES ÉGAUX

AUX MEMBRES

DU

CLUB DES PROLÉTAIRES

Citoyens,

Nous ne venons pas vous adresser de beaux discours, mais nous entretenir fraternellement avec vous des mesures qu'il convient de prendre, dans les circonstances critiques que nous traversons, pour assurer le triomphe de notre bien-aimée Révolution.

Nous ne cherchons point à vous plaire, mais à vous éclairer.

Aucun d'entre nous n'aspire ni à la fortune ni aux honneurs; toute notre ambition consiste à réaliser l'avènement du régime de la justice sociale, qui a été le rêve de notre vie entière.

Nous ne voulons pas occuper plus de place au soleil de la Liberté que le dernier de nos concitoyens; mais nous ne souffrirons pas que d'autres se fassent un marche-pied de notre dévouement à la République ni qu'ils s'arrogent le droit de nous parler en maîtres, quand le peuple seul est souverain et doit être

consulté, non pas seulement au gré des passions ou des intérêts de nos élus d'un jour, mais toutes les fois que les nécessités publiques en font une loi.

Nous avons les maîtres en horreur, de quelque masque qu'ils osent se couvrir, et nous n'hésiterons pas à dévoiler leurs manœuvres, fussions-ils ceints d'une écharpe rouge à triple frange d'or.

Nous ne sommes pas plus disposés à subir le joug de nos égaux de la veille que de nos tyrans d'hier.

Il faut que les exploiteurs du régime de transition en fassent leur deuil; toutes les vanités, toutes les convoitises, doivent être immolées sur l'autel de la Commune.

Citoyens, nous avons beaucoup à faire pour empêcher la Révolution d'être détournée du but qu'elle poursuit; mais loin de laisser sommeiller notre patriotisme ou paralyser nos efforts, c'est une raison de plus pour redoubler de vigilance et d'énergie.

La plupart des journaux, vous le savez, sont des entreprises particulières où les termes magiques de Liberté et d'Égalité servent de mots de passe à bien des maraudeurs, à nombre de malintentionnés.

Ici toutes les forces vives de la publicité sont consacrées à faire fructifier les fonds d'un financier. Là, on laisse à l'écart et on sacrifice impitoyablement tout ce qui pourrait tendre à amoindrir la popularité de l'idole de céans. Ailleurs, c'est une coterie jalouse qui ne favorise que les amis de la maison.

Tandis que les uns tirent parti, pour la publication de leurs feuilles, de leurs rapports avec les membres de la Commune, d'autres, plus adroits, les attaquent avec virulence, sauf à détruire l'effet de leurs diatribes de la veille par les coups d'encensoir du lendemain.

Maistous, indistinctement, quelle que soit leur nuance, s'entendent à merveille pour organiser la conspiration du silence contre les légitimes revendications du peuple ne daignant qu'ils pas honorer de leur protection.

C'est pour faire cesser ces abus scandaleux que le journal *le Proletaire* a été fondé, malgré des entraves et des difficultés de toute nature.

Nous ne faisons pas appel aux professeurs de littérature, aux polisseurs de phrases; mais nous considérons comme les bien-venus tous les hommes de cœur et de bonne volonté qui se sentent disposés à mettre, sans restriction, leur dévouement au service de la Révolution sociale.

Nous sommes bien décidés à lever tous les masques et à signaler toutes les fraudes et tous les abus.

Si nous refusons d'insérer dans nos colonnes des tartines qui mériteraient peut-être un prix de rhétorique à leur auteur, en revanche, tout citoyen, lettré ou non, qui aura une idée utile à émettre, sera sûr de ne pas se voir repoussé.

Loin de chercher à étouffer les idées d'autrui, comme cela ne se voit que trop souvent dans la presse, sauf à les exploiter ensuite au profit d'une personnalité-vampire, nous nous ferons un scrupule de mettre en lumière toute proposition qui nous paraîtra offrir un caractère d'intérêt général.

Que les citoyens qui hésiteraient à nous apporter leur concours, parce qu'ils n'ont pas l'habitude d'écrire ou ne savent pas s'exprimer correctement, nous fassent connaître leurs projets.

Il est toujours facile d'élaguer les mots superflus et de faire tenir une idée dans les limites d'un article.

L'essentiel est de ne pas laisser se perdre une seule idée utile à l'humanité; c'est là un crime bien plus grand que celui de faire avorter les corps.

Combien de pensées, d'observations, d'inventions ingénieuses éclosent chaque jour dans le cerveau d'hommes s'exerçant dans les différentes branches de l'activité humaine et meurent stériles faute d'avoir été recueillies à la République ni qu'ils s'arrogent le droit de nous parler en maîtres, quand le peuple seul est souverain et doit être

Les prétendus inventeurs ne sont souvent que les plagiaires des idées d'autrui, qu'ils exploitent tardivement au grand préjudice de l'intérêt collectif.

Qu'on ne se méprenne cependant pas sur nos intentions; nous faisons la guerre aux choses, non aux hommes; aucune haine ne nous anime contre les particuliers.

A nos yeux, les malfaiteurs politiques et sociaux, aussi bien que les vicieux vulgaires, sont plutôt à plaindre qu'à blâmer; il faut moins s'efforcer de les punir que les mettre dans l'impuissance de nuire. Nous les étudions avec la même sévérité qu'un physiologiste ou un médecin met à examiner les phénomènes de la nature, et si nous sommes bien déterminés à leur déclarer la guerre, c'est que nous savons, par expérience, que les moyens les plus énergiques sont en même temps les plus efficaces et les moins cruels.

Un vrai républicain doit toujours avoir présent à la mémoire ce mot de Jean-Jacques Rousseau à l'adresse d'un des héros de ses ouvrages :

« Un tel homme sera juste si toutes fois l'on peut être juste lorsqu'on n'est pas miséricordieux. »

E.-G. JACQUELINE.

TOUS LES SOIRS, A 8 HEURES

LE

CLUB DES PROLÉTAIRES

TIENT SES SÉANCES

DANS LE BATIMENT DE L'ÉGLISE AMBROISE
BOULEVARD VOLTAIRE

NOS RENSEIGNEMENTS

Issy, 11 mai.

Nuit très-calme. On va et vient au fort sans être inquiété, et les Versaillais n'osent en approcher. Après tout, ils ont peut-être raison!

A propos de l'incident Rossel et du drapeau tricolore, je n'ai pu rencontrer dans Issy un seul citoyen qui ait vu le drapeau versaillais flotter sur le fort, et pourtant j'ai parcouru toutes nos positions afin d'avoir des renseignements précis. J'en conclus donc que le fait n'est pas vrai.

En somme, ordre parfait maintenant. Plus de ces confusions comme il y en avait encore il y a quelques jours. Partant de là, moral excellent et absence totale de ces petites paniques qui se faisaient jour de temps à autre.

Le colonel chef d'état-major Brunel, quoique depuis quelques jours seulement, à Issy, a déjà marqué son passage par des mesures organisatrices qui portent déjà leur fruit. Il est très-actif et inspire de la confiance.

P.-S. 9 h. matin. — 2 chevaux viennent d'être tués au couvent des Moineaux par des éclats d'obus, mais assez proprement pour que les artilleurs puissent en sauver quelques bons morceaux, qu'ils ont envoyés à l'état-major.

Issy, 12 mai 1871.

Nos fédérés depuis quelques jours se demandèrent d'où leur venait de temps à autres des balles de fusils à vent qui ont atteint quelques-uns des nôtres. L'idée vint à des gardes déterminés, et bien leur en prit, de faire une investigation dans le clocher, car ils ne tardèrent pas à découvrir trois paysans munis de cesdites armes. Ces trois croquants ont été conduits à la prison, et à l'heure présente ils doivent avoir été passés par les armes.

NOTRE TRIBUNE

teurs de la Presse pouvait être ainsi conçue :

Le *Temps* aura à mettre tous les jours cet avis en tête de ses colonnes : « Nous prévenons charitalement nos lecteurs, s'il y en avait encore d'assez naïfs pour croire à toutes les cabrioles que nous faisons avec, que notre but est la République avec le Comte de Paris. »

Pour le *Siecle*, la note subirait la variante qui suit :

« Nous prévenons nos lecteurs qu'ils aient à se mettre en garde contre notre manière de procéder. Pendant vingt ans nous avons fait de l'opposition pour la blague, et derrière le rideau tout se passait à merveille. Nous continuons toujours notre petit jeu. Nous avons nos entrées à Versailles, comme au bon vieux temps des Morny, ce qui ne nous empêche pas de faire de la parade avec ce bon M. Dupanloup. »

Mais à quoi bon s'appesantir sur le sort de ce vieux chauvin? Il n'y a plus guère que quelques rares pochards qui le lisent chez le marchand de vin.

Ah! je crois, lecteurs, que c'est assez pour aujourd'hui nous entretenir de toutes ces anciennes boutiques; car rien n'est plus facile que de découvrir leurs ficelles une fois que l'on a mis le nez dans la science sociale.

Et bien, citoyens, venez donc un de ces soirs, nous en causerons au club des *Proletaires*.

E. PARTHENAY.

22 floréal, an 79.
Sixième réunion; 3,000 citoyennes environ et un millier de citoyens sont présents.

A l'ouverture, mademoiselle Létang entonne la *Marseillaise*; l'orgue de l'église, conduite par le citoyen Létang, l'accompagne.

Puis, la séance est ouverte par le citoyen André, président de la cinquième réunion. Le bureau est ainsi composé :

DAVID, président.
ANDRÉ et BAILLACHE, assesseurs.
Secrétaire : la citoyenne LÉTANG.

L'ordre du jour est l'éducation du peuple par le peuple.

Dix-huit orateurs prennent la parole sur l'ordre du jour; diverses communications importantes sont faites, elles sont l'objet d'applaudissements incisifs, surtout celle qui concerne la démolition de la maison Thiers et celle ayant trait aux élections des provinces.

Quant aux nouvelles rapportées de Versailles, déclarant que les troupes étaient fatiguées, et si jeudi prochain elles n'étaient pas entrées dans Paris, les officiers disaient tous qu'ils s'en iraient chacun chez eux. Cette réponse a soulévé un rire général parmi tout l'auditoire, ce qui prouve qu'à Paris on n'est pas comme à Versailles.

La séance est levée à 11 h. 10 m.

PAS DE PRÉSIDENT

DE LA RÉPUBLIQUE

En présence de la République, proclamée encore une fois dans toute la France pensante, quelle sera le conduite de la Constituante?

Cette Assemblée future, loin de se croire le droit de discuter la République et son principe indiscutable, ne peut avoir que celui d'établir une Constitution toujours perfecible, mais tenant enfin, sans réticences, la solution radicale de toutes les questions sociales, politiques et religieuses, qui tourmentent encore si profondément les sociétés en tutelle.

Consentir, encore une fois, à ce que la République ait à s'en remettre au jugement et à l'acceptation des royalistes, c'est-à-dire des légitimistes, des orléanistes, des cléricaux, des bons

comme les fautes sont toujours réparables, la Commune pouvait s'y prendre de la manière suivante :

Un avis uniforme pouvait être envoyé à tous ces journaux qui auraient été invités à l'insérer en tête de leur première colonne, libre à eux d'obéir ou de ne pas paraître.

La teneur la voici :

Vu la gêne et le manque de travaux, il est impossible que nous, la Commune, qui respectons souverainement le travail, nous puissions faire fermer l'ancienne boutique de tous ces faiseurs d'articles qui vendent aux pauvres le mensonge en place de la vérité; mais, d'un autre côté, nous couperions les bras à des milliers de braves compositeurs et imprimeurs.

La note à envoyer à tous ces sa-

partistes, tous encore en état d'incurable cécité, serait, inévitablement, vouloir reprendre, en sous-ordre, le rôle honteux des niais, des fâcheurs, des traitres de 1848, et du 4 septembre 1870.

La République cléricale, honnête et modérée de 1848, n'était, comme celle de Versailles, rien moins que la République ! Car, pas plus que la vertu, que la raison, que la morale que la justice et que la liberté, la République n'a besoin d'épithètes.

Comme dans toutes les choses justes, la République est un gouvernement ne pouvant être ni modéré, ni exagéré. Au contraire, des monarchies, ne pouvant se soutenir que par l'absorption des divers partis qu'elles accaparent et qu'elles peuvent gagner et s'attacher que par la corruption et la protection des titres, des rubans et des faveurs, la République est une juste balance, ne pouvant jamais avoir aucun intérêt à pencher plus à droite qu'à gauche, et à récompenser quiconque, au détriment d'un autre.

Aura-t-on encore, comme en 1848, la naïveté imbécile de croire aux repentirs, aux conversions menteuses, aux ministères et aux partis de conciliation ? Va-t-on encore composer, sans vergogne, avec nos éternels ennemis, avec ces réactions trahisseuses, serviles et jésuitiques, qui crieront plus haut que tous : Vive la République ! afin, comme toujours, de pouvoir l'enfoncer et l'étoffer, à l'heure où elles auront pu réformer ces majorités insolentes, n'ayant jamais cessé de conspirer contre la Révolution, tout aussi bien sous MM. Thiers et Guizot que sous tous les ministres qui, depuis Odilon Barrot, ministre de la présidence et grand vainqueur du oui plébiscitaire, jusqu'à MM. Rouher, Emile Ollivier, Jérôme David, Chevreau et de Palikao, se sont succédés au pouvoir depuis 1870.

Et ce jour, où droite, centre gauche et centre droit, unis à l'extrême droite, sentiront que leur force, amassée souterrainement, est arrivée à la puissance voulue, ils s'empresseront encore de réunir en un seul tous leurs tronçons épars afin de reformer leur éternelle et mortelle coalition.

Alors, et toujours au nom de l'ordre et de la liberté, ils nous écraseront de nouveau sous le poids abrutissant de leurs gros bataillons et nous jetteront à la face les lambeaux de notre Constitution, pour la remplacer par celle qu'il plaira à leur vassalité de nous faire subir encore.

Que l'on redoute donc, par-dessus tout, que, pour en arriver à leur fin détestable, les traitres et les valets de tous les régimes trouvent encore le moyen d'opposer au droit primordial et sacré de la République sept millions d'obéisseurs passifs, troupeaux serviles réclamant encore la monarchie, cette honte sociale, cette ruine, cette oppression et cette éternelle perturbation !

En face des noms de Louis XVII, du roi de Rome, du duc de Bordeaux, du comte de Paris et du fils de l'homme de Sedan, qui deviennent donc ces hérités illusoires que vous décrétez, que vous votez, et dont vous avez l'orgueilleuse, stupide et présomptueuse audace de proclamer et d'assurer l'éternité !

Sur cinq, pas un seul de ces héritiers divins n'est monté sur le trône; et vous persisterez dans d'aussi déplorables, d'aussi funestes entêtements ! Ignorez-vous donc qu'un prince ou meurt, où voit son trône s'érouler, et que, se gouvernant elle-même, une nation est immortelle par la régénération et la transmission perpétuelle de son pouvoir entre les mains de toutes les intelligences, de toutes les capacités du pays ?

Espérons que, comme aux Etats-Unis de Washington, mais non point de Grant, le renégat, la France saura reprendre en main l'œuvre inachevée de 92, la conduire à bonne fin, et la maintenir à jamais debout, dans toute sa force et dans toute sa puissance.

Oublieux des faits et des gestes du général Bonaparte, se faisant, avec prémeditation, nommer consul à vie afin de mieux arriver à l'empire, si longtemps convoité par son effroyable ambition; effaçant le souvenir de ce Louis Bonaparte, entrant subrepticement en France sous les plis du drapeau républicain; faisant mettre l'armée à son entière disposition; la grisant de champagne et de vin bleu dans les plaines de Satory; se faisant concéder le commandement en chef des armées de la France pour finir, plus tard, par les livrer lâchement à Guillaume; déchirant la Constitution de 1848 pour lui substituer celle du Deux-Décembre; commettant-on, encore une fois, le crime de nommer et d'accepter un président de la République ? Le crime commis, par trois fois, après le 18 brumaire, en 1802 et 1848, a été assez grand, assez profondément néfaste, pour que tout cœur honnête se garde, comme d'un malheur public, de vouloir y participer encore !

MAISON DES FRÈRES IGNORANTINS

RUE SAINT-BERNARD

Nous avons visité ce lieu où, autrefois, hier encore, il était impossible de pénétrer. Nous espérions bien y voir quelque chose qui frapperait nos regards; mais nous ne pensions pas que, dans des hôtels comme ceux-là, il pouvait y avoir quelque chose d'autant infâme ; nous en avons tous été stupéfaits. Voici quelques détails sur la disposition du bâtiment : en face la porte d'entrée se trouve deux autres portes à gauche ; puis, après avoir franchi ces trois portes, on longe sous une galerie, espèce de vitrine, la chapelle à droite et le jardin à gauche, environ un mètre soixante-dix centimètres en contre-bas ; le jardin est magnifique. Du jardin on peut causer avec les seuls, dont le bâtiment est analogue, quoique étant ou paraissant séparé.

Bref, nous entrons dans la chapelle simple; rien d'extraordinaire.

Nous ouvrons une petite porte, à côté du confessionnal ; nous pénétrons dans une petite cabine qui longe le petit choeur, où est placé le maître-autel, et nous sommes saisis d'épouvante : le meuble principal est une couchette très simple.

Tout autour, à droite, à gauche, en face et même au plafond, ce ne sont que Christ, bonne Vierge, grimacant comme pour protester contre les actions infâmes qui se commettent dans ce lieu infernal ; le linge du lit accuse d'une façon irréfutable l'emploi auquel il était destiné. C'est à n'y pas croire : en face, en traversant le jardin, après avoir descendu un petit escalier, est le dortoir des seurs ; les croisées donnent sur le jardin, au-dessous est une petite voiture, comme si on voulait dissimuler la possibilité de communiquer. Mais l'échelle est là, on voit comment on l'a placé ; et, vous le savez, les Frères ignorantins connaissent le gymnase ; en un clin d'œil la farce était jouée, ou tout au moins pouvait se jouer.

Et bien, mari, père de famille, qui souvent êtes jaloux d'un ami, et qui permettez naïvement d'aller à confesse, je vous engage d'aller visiter ce lieu modèle, quoique malpropre, et je suis persuadé que jamais vous ne laisserez vos femmes et vos filles pénétrer dans cette dégénération écurie.

Nous repasserons l'un après l'autre tout cet établissement dégoûtant, où le vice et le crime se réfugient sous le masque de la religion et du jésuitisme.

Le Proletaire ne mentira pas ; il ne fera pas de phrases ; mais il dira tout ce qu'il verra, et cela avec franchise.

Pour *le Proletaire*,

DAVID.

Extrait du livre de caisse de la Commission d'enquête du XI^e arrondissement.

RECETTE	RÉPARTITION
1871	1871
14 Avril 7 ^e compagnie, du 232 ^e bataillon	9 30
15 — 1 ^e — 130 ^e —	23 45
15 — 4 ^e — 204 ^e —	8
15 — 7 ^e — 232 ^e —	10
16 — 7 ^e — 232 ^e —	6 60
17 — 7 ^e — 232 ^e —	5 10
18 Du boucher, fournisseur des fourneaux du XI ^e arrondissement	20 »
18 Du sous-comité, le produit d'une collecte faite par les citoyens Maussire et van Berlech	91 10
19 — 2 ^e compagnie, du 232 ^e bataillon	3 05
19 — 2 ^e — 138 ^e —	7 50
20 — 8 ^e — 180 ^e —	3 40
20 Du <i>Cri du peuple</i> , provenant du 138 ^e bataillon	15 »
21 Collecte du 5 ^e bataillon	49 40
21 Collecte de la 5 ^e compagnie, du 232 ^e bataillon	4 45
21 Collecte de la 5 ^e compagnie, du 237 ^e bataillon	6 35
22 Du citoyen Briere de Boismond	100 »
22 D'un théâtre forain, place du Trône	80 »
24 De la 4 ^e compagnie, du 130 ^e bataillon	10 »
24 — 11 ^e — 138 ^e —	23 50
24 — 7 ^e — 232 ^e —	5 50
25 — 10 ^e — 180 ^e —	8 10
25 Du citoyen Petit, 97, boulevard Voltaire, à la 4 ^e compagnie, du 58 ^e bataillon	7 40
23 De la 1 ^e compagnie, du 58 ^e bataillon	6 10
25 — 4 ^e — 192 ^e —	6 70
25 — 3 ^e — 241 ^e —	9 90
26 — 6 ^e — 130 ^e —	7 »
26 — 2 ^e — 271 ^e —	20 30
A suivre.	523 20

Ces récettes et répartitions sont de l'action spéciale de la Commission d'enquête du XI^e arrondissement, et en dehors des sommes allouées par la Commune.

(La suite au prochain numéro.)

se sent pas le courage d'en entendre davantage. Il a été dit d'un côté dans la dernière séance que demander d'inscrire des droits fondamentaux dans une Constitution, doit être un principe admis qui appartient à l'enfance ni de votre politique ; je reenviendrai dès dessus plus tard.

Je veux seulement faire remarquer que lorsqu'il y a huit mois, le roi de Prusse quitta Berlin pour aller à la guerre, il déclara hautement, dans une proclamation, que de cette guerre sortirait le développement libéral et unitaire de l'Allemagne. Eh bien, j'aurais cru que, si le trône n'a pas rempli ses promesses, il rappelerait au Reichstag de rappeler ces paroles et de mettre tout en œuvre pour faire réaliser cette déclaration. Au lieu de cela, j'entends et je vois, dans toutes nos discussions, que non seulement ces messieurs de la droite n'ont jamais voulu entendre parler de liberté, mot antipathique à leur nature, mais que ces messieurs de la gauche, qui depuis trois, quatre et cinq années nous ont toujours entraînés de la même consolation : Ayons d'abord l'unité, nous aurons ensuite la liberté ; que tous ces messieurs réunis, aujourd'hui que nous avons cette unité un peu moins complète, il est vrai, que dans l'ancienne Confédération (Interruption violente : A la porte !). Messieurs, je parle ici surtout à ces messieurs de la gauche, à qui ces paroles se rappropent. (Interruption à droite : Nous n'entendons rien !) Messieurs, j'espère que vous entendez ; vous aurez votre part aussi. (Grande agitation.)

Ainsi les Messieurs nous ont toujours conseillé avec cette idée que la liberté viendrait, et maintenu que suivant leurs promesses la liberté devrait commencer à paraître, ils disent : Elle est inopportune ; et à mon grand étonnement, le parti progressiste, qui l'an dernier a si vivement combattu les nationalisations libérales, lorsque ceux-ci paraissaient également d'inopportunité, est aujourd'hui le premier à déclarer qu'il est inopportun de garantir les droits fondamentaux dans la Constitution.

Je reviens sur la parole que M. Treitschke a prononcé samedi dernier, qu'il appartient à un temps d'enfance politique d'inscrire des

droits fondamentaux et de semblables choses dans une Constitution. Ce député a parfaitement raison de parler d'enfance politique quand il désigne 1848, car ils ne peuvent avoir été que des enfants politiques ceux qui, dans une Constitution à la tête de laquelle le roi de Prusse devait un jour être placé comme empereur d'Allemagne, ont voulu inscrire le droit absolu de la presse, le droit absolu de réunion et d'association, la séparation entre l'école et l'église, entre l'église et l'Etat ; les garanties de liberté individuelle, et encore une foule d'autres choses semblables ; vouloir demander cela d'un roi de Prusse, c'est-à-dire d'un prince, est cependant encore plus puéril, car, messieurs, nous ne pouvons pas oublier que les intérêts du peuple et ceux du prince sont en opposition (interruption et rires), que le prince a intérêt de régnier de la façon la plus absolue possible, et qu'il ne se départi de cette tendance que pour autant que l'opinion publique et au besoin du prince sont en opposition (interruption et rires), que le prince a intérêt de régner de la façon la plus absolue possible, et qu'il ne se départi de cette tendance que pour autant que l'opinion publique et au besoin du prince sont en opposition (interruption et rires).

Messieurs, je dois commencer par déclarer que les débats m'ont fait une impression tout-à-fait particulière ; j'avais cru qu'il s'agissait de droits fondamentaux à discuter, au lieu de cela, voilà deux longues séances où l'on ne s'occupe que d'affaires religieuses. On dirait que les intérêts religieux voudraient dans le nouvel empire allemand submerger tous les autres, car les deux séances passées ont été tellement pleines de religiosité qu'un homme, qui a complètement rompu avec tous les dogmes, ne

Quand ils reviennent d'un droit, alors ils ont bien le principe théorique et le droit platonique avec eux, mais faire pénétrer ce droit dans la pratique, ils ne le peuvent pas, et, messieurs, un gouvernement et surtout un gouvernement fort, gardera les droits de sa couronne, et n'aura nullement le goût de satisfaire des désirs théoriques qui peuvent amoindrir sa puissance ; c'est pour cela que je suis parfaitement d'avis qu'il est inutile de discuter ici de droits fondamentaux aussi longtemps qu'on ne sera pas décidés à les prendre au besoin par la force. (Rires.)

Ainsi un parti politique, quand il veut être raisonnable, doit s'en tenir au principe susdit, sans cela il ne réussira jamais à accomplir des progrès libéraux et surtout des progrès radicaux.

Il y a cependant encore une autre raison qui empêche ces messieurs du parti libéral de demander des libertés politiques dans un temps aussi agité que le nôtre ; on ne peut pas nier que nous vivons dans un temps secoué en mouvements, et un des prédisposants, le député von Mallinckrodt a fait allusion à cela quand il a dit : Le parti révolutionnaire européen recommence à se montrer dangereux. Je n'ai aucune raison de repousser cette allusion, moi-même j'appartiens à ce parti, (Grande agitation et rires.)

Le libéralisme doit avouer que lorsqu'il veut accompagner des progrès libéraux, il peut toujours compter sur nous, mais il sait aussi que l'obtention de ces droits est aussi favorable aux révolutionnaires que d'autrui, et c'est pour cela que nous voyons dans le nouvel empire allemand, ce que nous avons vu en France et dans d'autres pays où le parti révolutionnaire a une certaine force, que ces messieurs libéraux préfèrent encore se jeter dans le bras d'un gouvernement réactionnaire que de garder le moindre contact avec le parti de la Révolution. (De tous les côtés : C'est très-vrai !)

En effet, c'est très-vrai, moi aussi je dis cela. Messieurs, quand il y a six ans, commença en Prusse le conflit entre le gouvernement et le Parlement et qu'il se fut développé d'une façon extrême, quelqu'un demanda dit-on à M. de Bismarck si ce conflit ne pourrait pas conduire à une révolution, et M. de Bismarck aurait répondu : Ah bah ! ces progressistes me haïssent encore moins qu'ils n'ont peur de la Révolution ! Cela est également très-vrai.

Aussi, dans les circonstances actuelles, et avec l'attitude du parti libéral qui depuis de longues années abandonne un droit après l'autre, de la façon la plus honteuse, nous pouvons renoncer, en Allemagne, à obtenir la liberté du peuple par la voie parlementaire ; c'est pourquoi moi, mon parti nous ne nous donnerons jamais beaucoup de peine pour venir ici soutenir ce combat aussi inutile. N'espérons qu'avant la fin du xix^e-xx^e siècle, le temps sera arrivé où nous aurons obtenu d'une ou d'autre manière non seulement les droits fondamentaux, mais toutes nos revendications réunies. (Grande agitation.)

A la Femme

Femme, relève-toi... Cesse, enfin, d'être esclave ; Du mal original brise l'unique entrave

Et sors de ton néant !

Pour tous les opprimés un jour nouveau commence : Jour de paix et d'amour qui, radieux, s'élançant

Des ombres du présent.

Femme, relève-toi... Sois vaillante, sois forte ; Et dans un pur élan, viens guider la cohorte

Des lieux combattants,

Qui s'en vont aux assauts que la vérité livre

A l'égoïsme lâche, à l'hypocrisie ivre,

Aux vices triomphants.

Viens guider la jeunesse, en quête de croyance, Vers un autre idéal, vers une autre esperance

Et vers une autre foi ;

Viens tenir le flambeau qui montera la route

Aux chercheurs d'avenir égarés dans le doute

De l'éternelle loi.

C'est ton devoir sacré... Toujours à notre tête

Il te faudra marcher et braver la tempête

Des humaines terreurs;

Toujours il te faudra, dans cette tâche austère,

Secourir Popprime, conforter la juste,

Partager nos douleurs.

Qui, toujours il faudra d'un rayon de ton âme

LE PROLETAIRES

ORGANE DES REVENDICATIONS SOCIALES

(11^e ARRONDISSEMENT)

ABONNEMENTS

PARIS	DÉPARTEMENTS
Un mois.... 2 fr.	Un mois.... 3 fr.
Trois mois... 6 fr.	Trois mois... 9 fr.

ABONNEMENTS

PARIS	DÉPARTEMENTS
Un mois.... 2 fr.	Un mois.... 3 fr.
Trois mois... 6 fr.	Trois mois... 9 fr.

BUREAUX DE VENTE

Place Voltaire, 9. — Rue du Croissant
et Faubourg-Saint-Denis, 19

BUREAUX DE RÉDACTION

PLACE VOLTAIRE, 9

BUREAUX DE VENTE

Place Voltaire, 9. — Rue du Croissant
et Faubourg-Saint-Denis, 19

TRIBUNE DES ÉGAUX

LA CARTE DE CIVISME

Combien de temps encore amusera-t-on le peuple avec des mots à effet?

L'adoption d'une carte d'identité, telle que nous l'avons proposée nous-mêmes sous l'empire dans un petit livre ayant pour titre : *Comment l'esprit vient aux Electeurs*, est une mesure morale, utile aux particuliers comme à la société.

Mais de la carte d'identité à la carte de civisme, il y a un abîme.

Qui me garantira le civisme de celui qui aura la prétention d'attester le mien? Ira-t-on prendre pour témoin, moyennant bouteille, le marchand de vins du coin ou tout autre industriel patenté, dont la profession est encore moins avouable?

Comment! les amis du frère Panille, dit Blanchet, le banquieroutié, ceux qui se sont portés ses parrains pour faire triompher sa candidature à la Commune, et cent autres dont la valeur et la moralité sont plus ou moins contestées, seront chargés de certifier le patriottisme des bons citoyens!

N'est-ce pas ouvrir la voie à toutes les basses vengeances et aux passions haineuses de toute nature?

Comment pourrais-je attendre une attestation de civisme des hommes dont j'aurai signalé les fautes, la lâcheté et la trahison?

En temps de révolution, le vaincu de la veille est bien souvent le vainqueur du lendemain, et pour peu que la République continue d'être en proie aux factions, nous risquerions fort de nous proscrire successivement les uns après les autres.

On en reviendrait bientôt aux crimes de lèse-majesté.

Crime d'incivisme d'avoir douté du talent incomparable de tel fabricateur d'antithèses!

Crime d'incivisme de n'avoir pas eu la chance de le rencontrer au jour du danger!

Crime d'incivisme d'émettre cette opinion malsonnante que tel qui a trahi la cause de la Révolution en 1848 ne convient pas beaucoup pour la diriger en 1871!

Crime d'incivisme de n'avoir pas consenti à voir exploiter son dévouement par les faiseurs et de ne s'être pas laissez étouffer sans mot dire!

Je ne pousserai pas plus loin cette nomenclature.

Chacun comprendra qu'au peuple seul incombe le soin de juger les hommes et leurs actes, et que la mission de ses mandataires doit se borner à le mettre à même de juger sainement et en connaissance de cause.

Ne vous pressez donc pas de juger et de décider au nom du peuple et à sa place. Restez dans votre rôle de simples commis, et contentez-vous de lui fourrir les renseignements qu'il vous a chargés de lui communiquer.

Serviteurs du peuple, ne prenez pas de faux airs de souverains; cela ne vous sied pas mieux qu'aux despotes auxquels vous avez succédé.

Majorité ou minorité, que nous importe? Vos personnes sont de peu de poids dans les balances de la Commune.

Le peuple est las des sauveurs; il entend dorénavant discuter leurs actes.

DÉCRET SUR LES GALONS

J'ai souri de pitié en lisant le décret du Comité de Salut public relatif aux galons des officiers de la garde natio-

nale (galons de laine, galons d'argent, galons d'or, etc.)

Je me suis dit que si l'on n'avait consulté que la raison, le décret eût pu être modifié à peu près comme il suit:

La Commune :

Attendu que les grades n'ont pas été institués pour l'avantage de ceux à qui ils sont conférés, mais uniquement pour assurer l'organisation de l'armée et le salut de la République;

Que les insignes dont sont revêtus les officiers ne sauraient, en conséquence, être considérés comme un instrument de vanité ou de domination, mais qu'ils constituent simplement un moyen de reconnaissance;

Que la matière qui doit servir à composer ces attributs distinctifs importe peu, du moment qu'ils remplissent leur destination; mais que, dans les épreuves que nous traversons, la plus stricte économie doit préside à toutes les dépenses,

Arrête :

Les attributs distinctifs des différents grades pourront différer par la forme et par la couleur; mais, à moins d'impossibilité absolue, ils seront fabriqués avec une matière unique et aux conditions les moins onéreuses pour le Trésor.

LES BREVETS D'INVENTION

Le délégué au ministère du commerce a bien voulu prévenir les inventeurs, par une affiche spéciale, qu'ils seraient tenus d'acquitter leurs annuités comme par le passé.

Tout l'esprit de la loi sur les brevets peut se résumer dans les dispositions suivantes qui paraîtront absurdes à des cervaeux bien conformés, mais qui n'en représentent pas moins la traduction intentionnelle, sinon littérale de la loi:

« Art. 1^e. Tout citoyen qui s'avise d'émettre une idée nouvelle applicable aux arts industriels aura le droit de la faire brevetter, mais il en sera puni par une amende de 100 fr. par an, payable par anticipation.

« 2. Cette amende ne lui garantira que très imperfectement ses droits d'inventeur, mais elle lui fournira l'occasion d'enrichir les Robins et de se ruiner en intentant des procès en contrefaçon.

« 3. Cependant, comme il importe, avant tout, d'arrêter l'essor du génie industriel et d'étofferdans leur germe les idées utiles en les empêchant de se développer, le possesseur d'un brevet aura la faculté de paralyser les inventeurs à venir en prenant, sous les plus futilles prétextes, des brevets d'addition et de perfectionnement.

« 4. En échange d'un inconveniencieux l'Etat n'assure aucun avantage ni aucune garantie sérieuse aux inventeurs; mais il autorise le premier imbécile venu, moyennant 100 fr., à prendre un brevet pour les procédés les moins applicables et les plus saugrenus. »

La place nous manque aujourd'hui pour traiter la question des brevets au point de vue républicain; mais, rappelons-nous des principes :

L'inventeur, comme tous les autres citoyens, doit jouir du produit intégral de son travail, après avoir acquitté sa part de la dette sociale.

Mais la priorité de son invention, en admettant même qu'elle ne soit pas contestée et qu'il en soit le seul et unique auteur, ne peut lui conférer le droit de monopole et d'étoffement sur les découvertes faites postérieurement à son invention, alors même que la première invention aurait eu pour effet d'amener les autres découvertes.

C'est à la nation qu'il appartient de déterminer le degré d'utilité qu'elle ac-

corde aux inventions et de fixer la rémunération des inventeurs.

LES OUVRIERS BOULANGERS

La chambre syndicale de la corporation vient de convoquer les ouvriers boulangers, afin, dit l'avis d'invitation, qu'ils aient à se rendre à l'Hôtel-de-Ville pour exprimer leur gratitude à la Commune et l'assurer de leur dévouement.

Si nous doutons d'une chose, assurément ce n'est pas du patriotisme de nos amis de la boulangerie, et nous sommes intimement convaincus qu'en faisant cette démarche, ils sont animés d'excellentes intentions et ne cherchent qu'une occasion nouvelle d'affirmer leur attachement à la Commune et à la République; mais qu'ils nous permettent de leur donner un avis fraternel.

Le peuple n'a pas à remercier ses mandataires d'avoir fait leur devoir; ils seraient criminels en ne le faisant pas: c'est donc prendre une habitude fâcheuse que d'aller leur rendre grâce pour avoir pris une mesure qu'ils auraient été coupables de ne pas édicter.

N'oublions jamais que c'est la reconnaissance des peuples qui a fait les tyrans. Un particulier peut savoir gré à un autre du bien qu'il en reçoit; mais les délégués du peuple accomplissent un devoir et ne rendent pas des services.

Les membres de la Commune ont le tort grave de jouer à la Providence et de figurer les petits Jupiters; ce rôle ne leur convient pas le moins du monde.

Ils sont tenus de soumettre leurs projets de décrets à la sanction du peuple qui leur fait des injonctions et n'a pas à en recevoir.

Il ne s'agit pas en effet de décréter certaines réformes partielles, par boutades, selon le caprice du moment, pour reconquérir sa popularité perdue.

Les décrets relatifs à la liberté du travail doivent englober tous les travailleurs sans distinction, et ne pas paraître favoriser ceux-ci et laisser ceux-là de côté.

Fixez un maximum des heures de travail;

Établissez un minimum de salaire;

Interdisez d'une manière absolue les travaux à exécuter lorsqu'ils sont contraires à la salubrité, à la morale,

au libre arbitre.

A la bonne heure, et personne n'y trouvera à redire. Mais ne vous croyez pas dans l'Olympe et sur tout dans l'Olympe de Lilliput.

C.-G. JACQUELINE.

AUX MEMBRES

DU

CLUB DES PROLÉTAIRES

Les Exploiters de la Révolution

Citoyens,

Les partisans désintéressés de la Révolution ne poursuivent, dans la réalisation des réformes sociales, d'autre but que le triomphe de la justice et de la raison.

Ses faux et intéressés amis, au contraire, se soucient très-médiocrement du but final qu'ils ont en horreur et auquel ils ne croient pas, ne cherchent dans la Révolution qu'une occasion pour assouvir leurs passions et satisfaire leurs appétits.

Pour eux, la Révolution a atteint son but dès qu'ils sont en place; aussi s'aperçoit-on, lorsqu'on se donne la peine de les observer, que leur attitude et leur langage se modifient, pour ainsi dire, à vue d'œil, et que leurs actes,

en apparence les plus énergiques, ne sont que des faux-fuyants qu'ils imaginent pour donner le change à leurs trop confiants concitoyens.

Les premiers de ces hommes n'ont jamais dévié de la ligne droite.

Les seconds, véritables caméléons, malgré l'audace de leurs déclarations, varient sans cesse au gré des circonstances et suivant les suggestions de leur intérêt ou de leur vanité.

Quand nous signalions, dès les premiers jours du mois de septembre, les manœuvres suspectes de Trochu et des complices, ces grands pontifes de la démocratie se bornaient, au nom de la concorde, à nous prêcher la confiance et l'union contre l'ennemi commun; comme si l'union pouvait être cimentée sur d'autres bases que celles de la vérité et de la loyauté!

Aujourd'hui ces mêmes hommes, que l'on trouve toujours au jour du triomphe et que l'on ne rencontre jamais le jour de la défaite, ont eu la précaution d'envahir toutes les fonctions publiques, et paraissent vouloir réduire le rôle des démocrates au soin de défendre leurs précieuses personnes contre toute attaque.

Et bien, non, nous ne serons pas les dupes de ces nouveaux mystificateurs, dussions-nous devenir leurs victimes!

Non, la Commune, ce n'est pas cette réunion d'individualités que le hasard des circonstances et l'appui de la camaraderie ont placées à la tête des affaires et qui se montrent en général si peu dignes de la mission qu'ils ont acceptée; que si les choses confirment d'aller leur train, on ne saura bientôt plus s'ils méritent mieux la qualification de solides et énergiques expression de Blanqui.

Non, l'organisation de la Commune ne consiste pas seulement dans la nomination des mandataires du peuple, parmi lesquels on compte quelques bons citoyens, mais dont le plus grand nombre a de graves reproches à s'adresser.

La Commune, c'est le peuple même manifestant sa volonté par la délibération légale sur les actes de ses agents.

Pourquoi donc feint-on de l'ignorer à l'Hôtel-de-Ville, et repousse-t-on par le silence le plus majestueux les plus légitimes revendications des citoyens?

Le bureau des pétitions est-il devenu une fosse aux oubliettes, comme du temps des sénateurs à l'engrais, et ne s'y occupe-t-on que des réclamations relatives à l'intérêt privé?

Mais, citoyens, nous avons tort de nous en prendre aux dépositaires momentanés de l'autorité populaire.

C'est à nous qu'appartient l'initiative des mesures révolutionnaires. Faisons tout par nous-mêmes, et n'attendons pas la pression du mors ou le stimulant de l'aiguillon pour nous indiquer la marche à suivre.

La puissance communale réside dans chaque arrondissement, partout où se trouvent réunis des hommes qui ont horreur du joug et de la servitude.

Laissons à nos élus d'hier toute cette mise en scène et ces réminiscences grotesquement puériles auxquelles ils paraissent prendre tant de plaisir.

Qu'il arrodisse des périodes et jouent aux décrets et aux écharpes comme les enfants jouent aux ossettes; c'est leur affaire, et non la nôtre.

Quant à nous, nous avons des devoirs plus sérieux à remplir.

Ne craignons pas d'aller de l'avant.

S'ils nous voient prendre cette voie, soyez sûrs qu'ils ne tarderont pas à nous suivre et même à nous précéder, comme ils l'ont fait déjà tant de fois quand ils ont senti que la popularité allait leur échapper.

Ne nous rappelez pas les conversations et les volte-face si rapides des libéraux en radicaux, des radicaux en démocrates, des démocrates en socialistes?

L'avenir nous en promet bien d'autres.

Remarquez déjà comme en présence du mouvement qui tend à accentuer de jour en jour avec énergie en faveur

de la sanction des lois par le peuple, remarquez, dis-je, comme les journaux soi-disant socialistes, toujours à l'affût des fluctuations de l'opinion publique, commencent à traiter la question de l'appel au peuple et reconnaissent la nécessité pour la Commune de tenir compte des aspirations populaires.

Mais nous ne nous laisserons pas prendre au piège.

Des habiles rêvent sans doute de surprendre la bonne foi des électeurs à un troisième plébiscite qui n'aurait rien à envier à ses aînés du 3 mai et du 3 novembre.

Si l'on veut une dictature militaire, qu

nos braves fédérés? Vous nous faites des décrets sur les réfractaires qui ne sont point exécutés et qui retombent rien que sur le pauvre.

A la besogne donc; rien n'est encore perdu.

Pour atteindre les réfractaires d'en haut, décrétez que tout propriétaire ayant abandonné lâchement son immeuble sans motifs valables sera expatrié pour cause d'utilité publique, après avertissement préalable, et le *Proletaire* s'engage à donner des renseignements sur l'absence de cette classe de citoyens bien pensants.

**

Assez pour aujourd'hui: nous nous promettons d'y revenir.

**

Un de nos lecteurs nous demande combien le citoyen Pyat pourra nous fournir encore d'articles sur la colonne.

**

Un des compositeurs du journal *le Proletaire* nous répond que les lettres employées dans l'article sont pareilles du commencement jusqu'à la fin; il n'y a qu'à les changer de place pour les articles à faire.

E. PARTHENAY.

DU SUFFRAGE UNIVERSEL

Révolutionnaire, c'est substituer une chose meilleure à une chose jugée sinon mauvaise, au moins incomplète.

Nous ne nous dissimulons pas, en nous présentant à cette sorte de tribune publique, la témérité qui nous fait agir; mais, après réflexion, si notre pensée, nos idées, notre style, notre français même, prêtent à la critique des lettrés et des gens qui font métier d'esprit, nous leur opposons quelques mots simples, émanant, nous le croyons, du sens commun; et, après tout, si nous ne connaissons pas l'art d'écrire, la faute et la honte sont pour les rieurs, bâclaires des priviléges du passé, au nombre desquels les riches, de par la loi qu'ils faisaient seuls, avaient monopolisé à leur profit l'instruction, comme tant d'autres choses, et, sans plus de préambule, nous entrons en matière.

Pourquoi le suffrage universel, depuis 1848, a-t-il produit de si mauvais fruits? soit :

La mauvaise Constituante,
La plus mauvaise Législative,
La plus mauvaise présidence,
Le plus mauvais empire,

Les plus mauvais plébiscites,

Et la non moins mauvaise Assemblée rurale actuelle, qui s'est promenée, par mesure d'économie sans doute, d'abord à Bordeaux, puis à Versailles; voyages et installations ajoutées au coût de ces personnages, qui seraient grotesques et ridicules, s'ils n'étaient criminels.

Tout cela était sans dignité, indécis, tâtonnant, faiseur, menteur, glorieux, cupide, plat; ce qui ne pouvait aboutir qu'à l'injustice, à l'inhumanité, au crétinisme.

Pourquoi, dis-je, le suffrage universel a-t-il produit tout cela?

Parce que la masse du peuple, les indifférents des villes et les trop confiants des campagnes, l'ont manié comme l'enfant manie son jouet, sans discernement, et ont joué au vote comme les jeunes garçons jouent au soldat; ils ont été conduits dans ces sortes d'exercices, par les intérêts de toute espèce, ou qui les trompaient, ou qui les intimidait, ou qui les menaçaient; tout cela s'est vu dans les ateliers, dans les manufactures, dans les casernes, dans les administrations, dans les campagnes.

Pourquoi, maintenant, cela a-t-il été possible?

Parce que l'application du suffrage universel tel qu'il a été exercé jusqu'à ce jour, était restreinte, et accordée chaque fois comme une sorte de faveur donnée au peuple; parce qu'il n'en a jamais disposé librement, comme on doit disposer d'un droit, à sa volonté, quand et comme il plait.

En effet, un véritable *droit* s'exerce librement, sans qu'il soit nécessaire même de prouver tel ou tel fonctionnaire, qui, en définitive, ne doit être que le très humble serviteur du souverain, le Peuple.

On a beaucoup critiqué la Commune, disant qu'elle fait des décrets et ne les fait pas exécuter; en cela, je trouve qu'elle nous traite en hommes.

Voilà une loi, un décret, nous dit-elle; elle est bonne, il est bon; ils sont l'expression d'une étude consciente; à vous, puisque c'est pour vous, de faire exécuter; vous en laisser l'exécution, c'est les soumettre à votre sanction; vous êtes fédérés, la distribution des attributions est faite; des délégations de compagnie, des délégations de bataillon, de légion, de Comité central, sont organisées; vous êtes tous à la fois citoyens et soldats. Comme citoyens, vous trouvez la loi bonne; comme soldats, par les organes de vos délégations, faites-les exécuter, en ce qui ressort des attributions de chacune d'elles.

Que faut-il donc pour que le suffrage universel

sel, qui a fait si mal, arrive à produire mieux, disons même à produire très bien?

Les uns prétendent que les ignorants ne devraient pas voter; nous leur répondrons: Non, par cette première raison que ce serait une injustice à ajouter à celle de les avoir laissés ignorants.

Non encore, parce que pour être ignorant, on peut n'être pas inintelligent.

Non enfin, parce que là n'est pas réellement l'écueil.

Où est-il donc?

Il est dans la loi même, loi mauvaise, restreinte, comme toutes les lois faites par les monarchies voulant se donner un semblant de libéralisme, comme si la liberté de tous n'appartenait qu'à un seul et n'était pas un droit naturel.

Eh bien, qu'y a-t-il à faire?

Une chose fort simple: abroger la loi mauvaise et la remplacer par une loi nouvelle qui garantira l'exécution de la volonté souveraine des électeurs. Avant tout, les droits de réunion et de presse doivent pleinement et entièrement exister sans aucune restriction.

(La suite au prochain numéro.)

Au *Proletaire*,

Si cela lui est agréable,
Tout ou rien, pas de coupure.

H. PÉRIER.

Nous remettions la copie en même temps que quelques numéros du journal au citoyen Périer, pour qu'il soit juge lui-même, et se rassure sur la ligne de conduite du *Proletaire*.

E. PARTHENAY.

A QUAND LA FIN?

On n'en finira donc pas de guerroyer?...

Jusqu'à quand va-t-elle continuer, cette canonnade?

Que faisons-nous?... Où allons-nous?

Ah! c'est pour demain, disent les uns; non, pas encore, disent les autres.

Mais que diantre, ce n'est pas de cela qu'il s'agit! plus de ces discussions interminables!

**

Oui, citoyens membres de la Commune, votre détermination de ne plus vous réunir que dans les cas urgents est vraiment signe du moment.

Installez-vous donc sérieusement dans vos arrondissements respectifs.

Que l'on vous y trouve à toutes les heures du jour.

Peut-être que ce travail opiniâtre hâtera la fin de vos jours; mais l'existence de notre cause, n'est-elle donc pas aussi précieuse que votre propre existence?

Après votre mort, si vous avez vécu dans l'aisance quand notre vie se passait dans les combats, on vous réunira à ceux dont on dit: N'en parlons plus...

Mais vous sacrifiant pour nous sauver, combien alors votre passé sera immortalisé!

**

Pensez donc à Saint-Just, à Marat, à Robespierre; inspirez-vous de leurs actions.

Si vous ne pouvez les surpasser, imitez-les du moins.

Comme eux, vous avez une foule d'âge qui vous écoute, attend vos ordres.

Une multitude, une fédération anxieuse de vos mesures énergiques.

Elle en a soif, cette foule!... Donnez-lui donc pleine et entière satisfaction.

Moquez-vous du qu'en dira-t-on?...

La noblesse, ces éteignoirs du peuple, ne les aimait pas, ces démagogues.

Et vous qui n'osez les égaler, car vous le pouvez, déjà vous êtes honorés par ces sangsues du pauvre, de ce titre glorieux.

Vous êtes des démagogues, disent-ils à qui veut les entendre...

**

Eh bien, faites qu'ils disent juste, et soyez assurés que vos actes désirés du peuple fermeront, pour cause de frayer et de sûreté personnelle, la bouche à tous ces Mandriins.

**

Ainsi, hâitez l'action... ce n'est pas que nous redoutions les prières des royalistes, ou cette vieille lame de l'antique épée de France.

Mais parce que nos bataillons, qui sont aujourd'hui la force de nos principes, ont soif de poser cette première pierre de notre édifice, et qu'ils se disent que cette pierre posée, bien adroit celui qui l'enlèvera...

L. C.

Extrait du livre de caisse de la Commission d'enquête du XI^e arrondissement.

(Suite.)

REÇUITE	RÉPARTITION
1871	1871
Report... 523 65	Report... 404 "
27 avril de la 7 ^e comp. du 13 ^e bat. 8 20	A la famille de la 1 ^e du 21 ^e . 40 "
— de la 3 ^e comp. du 65 ^e bat. 15 "	— A la veuve de la 8 ^e du 123 ^e . 40 "
— de la 4 ^e comp. du 271 ^e bat. 10 "	— A la veuve de la 6 ^e du 180 ^e . 5 "
— de la 5 ^e comp. du 237 ^e bat. 6 10	— A la famille de la 6 ^e du 67 ^e . 10 "
28 — de la 1 ^e comp. du 58 ^e bat. 6 "	— A la veuve de la 1 ^e du 65 ^e . 10 "
— de la 6 ^e comp. du 130 ^e bat. 7 "	— A la veuve du 25 ^e de ligne. 5 "
29 — de la 8 ^e comp. du 130 ^e bat. 16 05	— A la veuve du 6 ^e du 66 ^e . 10 "
— du 138 ^e bat. 0 80	— Une voiture pour un blessé. 2 "
— d'une collecte d'enfants sur la voie publique. 1 10	— Un citoyen de la 1 ^e du 195 ^e . 10 "
— de la 6 ^e comp. du 180 ^e bat. 8 70	— A la veuve. 15 "
— du 141 ^e bat. 267 80	— Une deuxième voiture pour transport de blessés. 4 "
30 — des citoyens Picard père et fils, du 271 ^e bat. 10 "	2 mai A la citoyenne de la 4 ^e du 195 ^e . 10 "
— du Comité du 11 ^e arrond., provenant d'une saisie à une femme quêtante sans mandat à la porte du commisariat. 23 20	3 A la veuve de la 4 ^e du 209 ^e . 10 "
1 ^e mai de la 7 ^e du 237 ^e bat. 11 75	— Un citoyen de la 4 ^e du 190 ^e . 5 "
Une quête aux Délassements-Comiques du 37 ^e bat. 12 45	— de la 6 ^e du 190 ^e . 20 "
2 — de la 2 ^e du 271 ^e bat. 22 20	— de la 4 ^e du 73 ^e . 25 "
— de la 6 ^e comp. du 271 ^e bat. 6 80	— de la 3 ^e du 44 ^e . 20 "
— de la 6 ^e comp. du 271 ^e bat. 11 85	— de la 1 ^e du 438 ^e . 5 "
— de la 8 ^e du 130 ^e bat. 50 "	— de la 1 ^e du 206 ^e . 10 "
3 — des 1 ^e et 2 ^e du 130 ^e bat. 2 05	— de la 6 ^e du 66 ^e . 20 "
— Quête faite par le commisariat du quartier Ambray, à Ba-Ta-Clan. 25 25	— de la 2 ^e bat. d'artillerie. 15 "
— de la 4 ^e du 271 ^e bat. 10 "	— de la 3 ^e du 195 ^e . 15 "
— de la 1 ^e du 138 ^e bat. 31 75	— de la 3 ^e du 195 ^e . 15 "
— de la 1 ^e du 271 ^e bat. 17 10	— de la 4 ^e du 65 ^e . 5 "
— de la 5 ^e du 271 ^e bat. 20 "	— de la 2 ^e du 130 ^e . 10 "
— de la 8 ^e du 271 ^e bat. 8 25	— du 10 ^e mobile et du 206 ^e nat ^e . 15 "
— Du citoyen Dahamel, payeur du 271 ^e bat. 5 "	— de la 2 ^e du 232 ^e . 20 "
Total... 1685 65	— de la 3 ^e du 195 ^e . 10 "
	— de la 3 ^e du 130 ^e . 15 "
	— de la 3 ^e du 195 ^e . 10 "
	— de la 3 ^e du 195 ^e . 15 "
	— de la 3 ^e du 195 ^e . 15 "
	— de la 3 ^e du 195 ^e . 10 "
	— de la 3 ^e du 195 ^e . 20 "
	— de la 5 ^e du 66 ^e . 10 "
	A suivre... 8.315 "

(A suivre.)

Ces recettes et répartitions sont de l'action spéciale de la Commission d'enquête du XI^e arrondissement, et en dehors des sommes allouées par la Commune.

(La suite au prochain numéro.)

CE QUI SE PASSE DANS L'ARRONDISSEMENT

Paris, le 16 mai 1871.

M. le deuxième vicaire prie le citoyen David, délégué du club des prolétaires, de vouloir bien, en conformité avec son billet d'hier, s'entretenir directement avec l'organiste pour ses honoraires, et avec l'employé chargé des lampes pour les frais du luminaire.

Salut et fraternité,

DESPORTERS,
deuxième vicaire,

Paris, le 17 mai 1871.
Au citoyen vicaire de l'église Marguerite, rue Bernard.

Je vous accuse réception de votre lettre d'aujourd'hui.

Vous me priez de bien vouloir m'entendre avec l'organiste et l'allumeur de lampes, et cela conformément à mon billet, que je vous ai fait remettre hier. Citoyen vicaire, vous pouvez assurer à ces citoyens que ce que je leur ai promis leur sera payé. Toutefois, en ce qui concerne l'organiste, c'est à la condition qu'il se mettra à la disposition du bureau pour les airs patriotiques à jouer. Que ces citoyens veuillent bien établir, chacun en ce qui les concerne, ce qu'ils croient devoir leur être dû, et le paiement ne se fera pas attendre. Les républicains ne font

LE PROLETAIRES

ORGANE DES REVENDICATIONS SOCIALES

(41^e ARRONDISSEMENT)

ABONNEMENTS

PARIS	DÉPARTEMENTS
Un mois..... 2 fr.	Un mois..... 3 fr.
Trois mois.... 6 fr.	Trois mois.... 9 fr.

ABONNEMENTS

PARIS	DÉPARTEMENTS
Un mois..... 2 fr.	Un mois..... 3 fr.
Trois mois... 6 fr.	Trois mois... 9 fr.

BUREAUX DE VENTE

Place Voltaire, 9. — Rue du Croissant
et Faubourg-Saint-Denis, 19

BUREAUX DE RÉDACTION

PLACE VOLTAIRE, 9

L'affiche suivante a été placardée ce matin sur les murs de Paris :

Citoyens,

Assez de militarisme, plus d'états-major galonnés et dorés sur toutes les coutures ! Place au peuple, aux combattants, aux bras nus ! L'heure de la guerre révolutionnaire a sonné.

Le peuple ne connaît rien aux manœuvres savantes, mais quand il a un fusil à la main, un pavé sous les pieds, il ne craint pas tous les stratagèmes de l'école monarchiste.

Aux armes, citoyens, aux armes ! Il s'agit, vous le savez, de vaincre ou de tomber dans les mains impitoyables, des réactionnaires et des cléricaux de Versailles, de ces misérables qui ont (de parti pris, livré la France aux Prussiens) et qui nous font payer la rançon de leurs trahisons !

Si vous voulez que le sang généreux qui a coulé comme de l'eau depuis six semaines ne soit pas infondé ; si vous voulez vivre libres, dans la France libre et égalitaire, épargner à vos enfants et vos douleurs et vos misères, vous vous lèverez comme un seul homme et, devant votre formidable résistance, l'ennemi qui se flatte de vous remettre au joug en sera pour sa honte des crimes inutiles dont il s'est souillé depuis deux mois.

Citoyens, vos mandataires combattront et mourront avec vous s'il le faut, mais au nom de cette glorieuse France, mère de toutes les révolutions populaires, foyer permanent des idées de justice et de solidarité qui doivent être et seront les lois du monde, marchez à l'ennemi et que votre énergie révolutionnaire lui montre qu'on peut vendre Paris, mais qu'on ne peut ni le livrer ni le vaincre.

La Commune compte sur vous. Comptez sur la Commune.

Le délégué civil à la guerre.

CH. DELESCLUSE.

Le comité de salut public.

Au moment de mettre sous presse, cette affiche vient d'être placardée sur les murs du 2^e arrondissement :

Les monarchistes qui veulent anéantir Paris, se croient sûrs de la victoire; ils ne font que creuser leur tombe.

Aux barricades, frères, aux barricades ! Que chaque coin de rue devienne une forteresse, que les enfants roulent des pavés, que les femmes coussent des sacs à terre ! Aux armes, bataillons fédérés ! La province, éclairée, enthousiasmée, marche à notre aide. Aujourd'hui la lutte acharnée, demain la victoire définitive. Debout ! Vous tenez en vos mains le sort de la Révolution.

Vive la Commune !

Vive la République !

La délégation communale,
Eugène POTTIER, Auguste SERRAILLER,
Jacques DURAND, Jules JOHANNARD.
Paris, 22 mai 1871.

PROTESTATION

La rédaction du *Proletaire* proteste de toute l'énergie de ses convictions républicaines et communales contre le décret du Comité de Salut public qui supprime d'un trait de plume la liberté de la presse, dont elle réserve le monopole à quelques journaux.

Nous en appelons, en citoyens libres, du Comité de Salut public, qui se fourvoie, à la Commune dont il n'est qu'une émanation.

Espérons que la Commune, mieux avisée, s'empressera d'annuler un décret qui remplit de joie les contre-révolutionnaires en frappant en même temps que les ennemis les plus acharnés de la souveraineté populaire, ses défenseurs les plus ardents, et qu'elle désavouera les promoteurs d'une mesure qui ne saurait profiter qu'aux ennemis de la Révolution ou à ses faux partisans.

Pour la Rédaction :
C.-G. JACQUELINE.

TRIBUNE DES ÉGAUX

Affichage des Décrets de la Commune

Dans certains quartiers, les décrets sont affichés à profusion ; dans d'autres, ils le sont avec parcimonie ; dans quelques autres même, ils le sont irrégulièrement et toujours en retard.

Presque partout ils sont placardés pèle-mêle avec d'anciennes affiches, en sorte qu'il faut souvent relire plusieurs fois ces dernières avant de jeter les yeux sur la plus récente, que l'on ne connaît pas encore.

Il serait donc pas possible d'établir un certain ordre dans ce service, comme, par exemple, de choisir un emplacement de préférence à d'autres et d'y coller toujours les affiches dans l'ordre de leur succession et de gauche à droite, je suppose ?

Cette disposition ferait disparaître l'inconvénient signalé plus haut, et éviterait, en outre, des pertes de temps et pour la Commune et pour les particuliers.

Toutes les affiches se suivraient dans l'ordre de leur date, et le colleur ne recouvrirait la première affiche de gauche qu'après que le dernier emplacement à droite aurait été occupé.

Il serait bon aussi de distinguer par un signe spécial les affiches d'arrondissement qui n'intéressent pas au même degré les habitants de tous les quartiers.

Voici maintenant quelques observations qui ne concernent plus le délégué chargé de l'affichage, mais qui s'adressent plus particulièrement aux signaturentes mêmes des affiches.

Il faut croire que l'on doit éprouver une satisfaction bien vive à voir son nom imprimé au bas d'une affiche blanche, car on ne saurait, en conscience, alléger d'autres motifs pour justifier certaines publications qui n'offrent qu'un intérêt des plus médiocres au public.

Nous pourrions dire, en changeant le mot de Voltaire :

« Ne dites rien au peuple que ce qui est digne du peuple, » et surtout n'oubliez jamais que si, comme particulier, il vous est loisible de placer un autre affiche que vos ressources vous le permettent, vous êtes tenu d'y regarder de plus près quand vous maniez les deniers publics dont vous êtes responsables.

Cette observation est d'autant mieux à sa place ici que chacun a pu remarquer que, tandis qu'on multipliait les affiches pour des faits souvent indifférents en eux-mêmes et peu intéressants pour la masse des citoyens, on gardait le silence le plus absolu sur des événements de la dernière importance que l'on s'obstina à dissimuler.

D'autres documents auraient pu, sans inconvenients, être portés à la connaissance des gardes nationaux par la voie du rapport à l'ordre.

En un mot, il en est de l'affichage comme de toutes les autres dépenses communales. Tout ce qui s'y rattache doit être fait uniquement en vue du peuple, dans son intérêt, et non pour satisfaire les caprices de ses mandataires.

C'est du moins ce que l'on pense à la Rédaction du *Proletaire*.

C.-G. JACQUELINE.

NOTRE TRIBUNE

Allons, c'est toujours la même histoire, les jeunes gens qui font métier de révolutionnaire dans la boutique du *Cri*. La semaine dernière, se trouvant à bout d'article à sensation, viennent de reprendre l'ancien cliché régnant, nous annonçant à grand fracas que le père Foittard le Prussien va nous aller en travers si nous ne sommes pas sages.

Pauvres gens de lettres, si vous savez ce que le peuple pense de vous ! Je l'entends dire à chaque instant : C'est-y malheureux que nous sachions à peine lire et écrire, comme nous ferions notre besogne nous-même !

Nous remarquons depuis quelque temps bon nombre de jeunes gens plus ou moins moblots qui s'en vont par les rues, la plupart désœuvrés, ne sachant à quel corps appartenir, alléguant des prétextes plus ou moins fondés.

Les motifs changent suivant le quartier qu'ils habitent.

Dans le onzième, où je réside, j'entends dire : « Moi, je marcherais bien avec tel bataillon, mais on s'y soule trop. »

Un autre : « Je trouve que les chefs ne sont pas assez sérieux. »

Le troisième, vous connaissez sa réponse : « Je me suis assez battu avec les Prussiens ; mais Français contre François... jamais ! »

Chez les jeunes calicots des quartiers bien pensants, la ficelle devient plus forte : « Je m'en irais bien, mais mon patron est parti ; il faut absolument que je représente la maison. » Et, prenant des airs plus ou moins rassurés, ils répondent, le binocle sur le nez, faux col droit :

« Y pensez-vous ? Tous ces bataillons qui marchent, quel peuple ! Ces gens-là, on ne les voit que dans de pareils moments ! Eh ! que puis-je vous dire ? Ce sont tous des voyous qui se battent pour un morceau de pain, n'ayant aucune position sociale, en un mot, des gens de rien, bons à se faire tuer, et ça débarrasse la société ! »

Triste société, désorganisée par l'abrutissement des jésuites de toutes couleurs, et les monarchiens qui groupent autour d'eux les plats valets, leur distribuant tous les priviléges !

Vermoulus dans votre stupide égoïsme, vous avez basé la loi sur la soif des jouissances ; ne connaissant rien du travail, vous avez avalé toutes les hontes de l'ancien régime, qui vous a réduits à l'impuissance.

Nous nous retrouvons en possession de nos droits, et pensez-vous jamais ressaisir les guides qui vous ont échappé pour nous ramener à un pareil avachissement ?

Faut-il que vous soyiez assez bêtes pour répondre à nos braves fédérés : « Vous pouvez nous faire tuer, vous n'avez aucune position ! »

Eh bien, jeunes gens, qui avez un pied dans l'atelier et un autre dans le magasin ou dans la banocratie, qui évitez le danger par de petits moyens plus ou moins honteux, dissimulant votre adresse, changeant de quartier comme de chemise, de numéro de maison comme de numéro de képi, après vous avoir averti par tous les moyens possibles, 48 heures vous sont encore accordées pour vous faire inscrire dans chacune de vos maires respectives.

A cet effet un registre spécial accueille les motifs qui font que vous ne servez encore à rien.

La question suivante peut vous être adressée :

« Voulez-vous servir la Commune, ou Versailles ? »

Eh bien, si vous choisissez Versailles, partez sur le champ et allez rejoindre cette génération pourrie de l'impérialisme qui vous a allaité au biberon du petit crevé ; et nous, les prolétaires, nous serons en droit de dire que vous appartenez bien à ces troupeaux que l'empire a conduits comme des bêtes de somme, se moquant de vous, vous faisant manœuvrer avec des manches à balai, et traînant votre honteux avilissement de Sedan au Bourget.

Certain colonel, que le peuple a fait quitter son établi de menuisier pour l'envoyer siéger à l'Hôtel-de-Ville, s'amuse à se chamarrer et porter grandes bottes qui peuvent bien coûter 50 francs.

Je crois qu'il suffit de signaler cet oubli pour le faire revenir à la modestie, et puis des bottes de cette taille ne sont pas utiles pour garder l'Hôtel-de-Ville ; une bonne paire de brodequins de 13 francs, comme nos braves fédérés en portent, c'est bien tout ce qu'il faut, et au moins n'entendrions-nous pas dire autour de nous : c'est nous qui payons tout ça.

E. PARTHENAY.

NOS RENSEIGNEMENTS

DERNIÈRE HEURE

On nous communique la dépêche suivante :

Le ministère de la guerre vient d'être évacué ; les papiers ont été enlevés par mesure de prudence.

Le moment est passé de monter la garde devant le comptoir des marchands de vin ; il faut marcher cette fois ou mourir en lâche, car, sachez-le une fois pour toutes, Paris sautera plutôt que de se rendre ; femmes, enfants, aux barricades, et réfractaire ou lâche que vous soit fusillé.

Pensez-vous donc que le peuple soit complètement aveugle à votre endroit ?

Ne sait-il pas que votre premier acte,

que vous verrez ne rien faire, fusillez-le, c'est votre droit et votre devoir ; agissez, agissons tous et sauvons la Commune et la République.

DAVID.

Les Prussiens abondent à V... (garnison de Meaux) jusqu'au bois de Bondy, travaillent à des travaux de défense et disent à qui veut l'entendre que les travaux sont exécutés pour le compte de Versailles, qui leur alloue 2 fr. par jour et par homme.

Au château loge un état-major considérable, avec une foule de Parisiennes ; le champagne y coule à flots, et tout le reste à l'avant. Une citoyenne, la femme X..., a été menacée par une de ces prostituées, qui voulait mettre sa maison à sac. Mais, après cette menace et en présence du citoyen X... et pour se faire valoir, a fait retarder cette exécution.

Les départements de Seine-et-Oise et Seine-et-Marne attendent des orateurs et des délégués de Paris.

On attend de Versailles un appel de volontaires, qui tourneront presque tous avec Paris, et si les travaux cessent la jeunesse s'y réfugiera pour prendre les armes.

Il passe journallement des soldats de divers corps venant de Versailles. Ayant refusé le service ils sont conduits par les gendarmes vers les lignes prussiennes, dans chaque village ils traitent les habitants de lâches. « Déliez-nous les mains, leur disent-ils, et venez avec nous mourir pour la république.

TOUS LES SOIRS, À 8 HEURES

LE

CLUB DES PROLÉTAIRES

TIEN SES SÉANCES

DANS LE BATIMENT DE L'ÉGLISE AMBROISE BOULEVARD VOLTAIRE

Aux Membres de la Commune

EXTRAITS DE LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME PAR MAXIMILIEN ROBESPIERRE

14. Le peuple est le souverain ; le gouvernement est son ouvrage et sa propriété ; les fonctionnaires publics sont ses commis.

Le peuple peut, quand il lui plaît, changer son gouvernement et révoquer ses mandataires.

15. La loi est l'expression libre et solennelle de la volonté du peuple.

22. Tous les citoyens ont un droit égal de concourir à la nomination des mandataires du peuple à la formation de la loi.

Détrompez-vous, citoyens, si vous croyez échapper à la responsabilité qui vous incombe, en prenant des voies détournées pour ne pas donner satisfaction aux justes exigences du Peuple.

N'essayez pas d'employer les faux-fuyants.

Le Peuple a le droit et le devoir de délibérer légalement sur tous vos actes ; lui seul peut leur communiquer la majesté et l'efficacité d'une sanction qui leur fait défaut.

Jamais vous ne viendrez à bout de persuader, à des hommes doués de la moindre parcelle d'entendement, que la souveraineté du peuple est une vérité

parce que, à l'exemple des Conseils d'administration des sociétés financières, il vous plaît de venir, escorté par une troupe de créatures et d'amis complaisants, faire, dans certaines réunions, l'apologie de votre conduite à l'aide d'exposés habilement préparés d'avance, et qui manquent rarement leur effet.

Pensez-vous donc que le peuple soit complètement aveugle à votre endroit ?

pour cela participer aux mêmes honneurs?

Car enfin, l'on ne peut juger des choses que par les apparences qu'elles nous présentent, et malheureusement ces apparences ne sont que trop conformes à la réalité.

L'instinct du peuple ne l'égarera pas souvent; il sent confusément que vous êtes très froid pour ses intérêts quand les vôtres ne sont pas en jeu; et que, malgré l'empile de vos déclarations, au sujet desquelles personne ne se fait illusion, l'avenir de la Révolution vous touche médiocrement, pourvu que vous ayez vos aises et que votre amour-propre soit satisfait.

Est-ce donc l'orgueil qui vous perdra, comme il a déjà perdu les jésuites!

Vous consentiriez bien à nous octroyer quelques réformes, mais à la condition que vous seuls en auriez l'initiative et le mérite, mais à votre heure et à votre convenance et dans les occasions où votre pouvoir peut en recueillir un accroissement de population.

Quelques-uns d'entre vous ont de la fortune, et nous n'ignorons pas, qu'au fond, ils sont moins altérés de justice et de réformes sociales qu'on a bien voulu nous les représenter.

Tes autres étaient pour la plupart pauvres, très pauvres même, à la veille de leur élection et de leur installation à la municipalité. Si elle n'a pas amélioré la situation de la République, a très certainement modifié d'une manière sensible leur condition d'existence et celle de leur famille.

Les hommes ne sont pas de bois, après tout, ni leurs femmes non plus; et c'est pour cela que, sans nous attacher aux individus, nous réclamons avec tant d'instance les institutions qui, seules, peuvent contraindre les corrompus et les orgueilleux à plier leurs chefs superbes sous le niveau de l'égalité.

Les fautes qui s'accumulent tous les jours fournissent déjà les éléments d'un acte d'accusation terrible contre les éuniques du 18 mars. Mais la belle avance pour la République et ses défenseurs? Ne sommes-nous pas exactement dans la même situation qu'avant la capitulation?

Sans être prophète, mais conduit par la logique des événements, nous avions prédict avant le mois d'octobre ce qui devait fatallement arriver à l'époque; rien ne pouvait dessiller les yeux de nos concitoyens; mais notre douleur n'en fut pas moins amère que si cette dernière trahison avait dû nous surprendre.

Un événement, comme il ne s'en était pas encore produit dans le cours des siècles, avait porté à la tête des affaires des hommes nouveaux.

L'armée, trahie par ses chefs, refusa de se battre contre le peuple.

Les contre-révolutionnaires étaient épouvantés.

Qu'avez-vous fait, dirons-nous aux hommes en place, de cette révolution si belle, si généreuse, qui mettait le sort de la patrie, celui de l'humanité entre vos mains, et qui devait inaugurer le règne de la justice?

Vous avez cherché à l'accaparer à votre profit.

Si l'on vous met en demeure d'agir, vous nous parlez de réformes sociales; et lorsqu'on vous somme de les exécuter, ces réformes, vous nous dites qu'il faut combattre, comme si l'esprit d'égalité et la propagande ne devaient pas donner plus de recrues et des recrues de meilleur aloi que la chasse aux réfractaires et la rhétorique de vos manifestes!

Vous n'avez agi révolutionnairement que dans les petites choses; pour vous, la mise en scène est ce qui paraît avoir le plus d'importance dans la Révolution.

Aucune mesure efficace n'a été prise pour ruiner les brigands qui nous oppriment et nous assassinent, tandis que vous inquiétez vaguement diverses classes de citoyens inoffensifs qui ne demanderaient pas mieux que d'avoir un prétexte plausible pour se rattacher à la Révolution.

Un grand nombre de bourgeois feraien volontiers le sacrifice de leurs priviléges au principe de l'Egalité; ils vous combattront jusqu'à la mort, s'ils devinrent qu'il ne doit y avoir qu'une substitution de possesseurs.

Mais nous demandons peut-être à nos élus plus qu'il n'est en leur pouvoir de nous donner.

On ne défend avec énergie que ce que l'on aime avec passion.

Si l'on n'est pas soi-même animé du feu sacré, comment concevoir la possibilité de transmettre aux autres cette foi ardente qui transporte les montagnes, suivant la belle expression de l'apôtre Paul, et qui vous fait renoncer de gaieté de cœur à tout ce qui fait le charme de la vie pour courir au devant de la douleur et des périls?

Ce ressort, ce point d'appui qu'invoquait Archimède pour soulever la terre, vous l'avez entre vos mains pour soulever le monde moral, et vous ne vous en servez pas!

Ce n'est point en entassant des pape-

rasses ni en pérorant à jet continu que vous obtiendrez ce résultat.

Les moyens d'exécution ne vous manqueront pas dès que les coeurs seront à l'unisson, et dussions-nous n'avoir d'autres armes que nos mains et des bâtons, je vous le dis en vérité, les Versaillais seraient bientôt réduits à l'impuissance si, puisant en nous-mêmes le secret des grandes inspirations, vous aviez le don de communiquer aux masses indiscrètes et flottantes le saint enthousiasme de l'égalité.

C. G. JACQUELINE.

Aux Saltimbanques de l'Assemblée

Puisse le journal *le Proletaire* vous tomber entre les mains; je vous recommande d'en prendre note.

Spérez-vous, lâches que vous êtes, que ce bon peuple de Paris soit assez simple pour croire aux paroles prononcées en votre palais de Versailles (palais qu'on pourrait nommer musée égyptien, pour les momies et les curiosités qu'il renferme).

Que la République est le seul gouvernement possible en France.

Ah ça! Patriote, crois-tu donc que le peuple a voulé ton massacre de la rue Transnonain, et crois-tu qu'il a obtenu aussi ton interpellation à la Chambre sur le mouvement révolutionnaire qui devait avoir lieu à Lyon, où tu répondis: « Laissez faire, nous enverrons des troupes; les Lyonnais ont besoin d'une leçon. » Sais-tu bien qui a reçu la leçon; c'est ton fameux compère, dans le crime préparé par vous et qui est exécuté en ce moment.

Ton compère, Favre le faussaire, qui s'est servi du sang républicain pour se faire connaître à cette fameuse Chambre des pairs, dans le procès de 1834.

Non! le peuple vous connaît et ne vous croit pas.

Votre gouvernement, que vous qualifiez tel, n'est autre que mensonge, crime, vol, hypocrisie, faux, en un mot, gouvernement de Tartuffe.

Vous espérez, misérables, par toutes vos vertus, renverser la Commune; sachez que le peuple vous dit: Je suis souverain, je suis la Commune, je suis la liberté, l'égalité, la fraternité, la lumière, la vérité.

Pour nous, pas de faux-fuyants, pas de fausses nouvelles; la guerre juste que nous faisons doit porter au-delà des mers, dans les plus de son drapeau rouge, l'affranchissement et l'union des peuples.

Voici ce que nous pouvons vous dire, et voici ce que vous pouvez nous répondre: Moi Thiers, ne vous ai-je pas toujours trompé et vous trompe encore? n'ai-je pas toujours, dans mes actes et dans mes paroles, ménagé mon roi et le peuple; je suis assez fourbe et assez comédien pour me faire républicain ou chartiste, et je défendrai même le noble héritier légitime Henri V; au besoin, je me ferai membre de la Commune. Ce à quoi je tiens, c'est de vous tromper comme par le passé, et je crois qu'il répond de l'avenir.

Moi, Jules Favre, ma vie a toujours été à l'abri de tout soupçon, et ne relève que de ma conscience; pourtant, je dois vous dire que, quoique faussaire, traître et lâche, si je ne me suis pas retiré de la vie politique pour vivre avec les enfants de ma femme et avoir ma chaise à l'église, voilà pourquoi:

La France, que j'aime, et que je préférerais donner toute entière à la Prusse plutôt que de la laisser entre les mains des révolutionnaires qui terniraient par leurs vérités mes trente-six ans de mensonges. Je m'adresse donc à vous, homme d'ordre: Ai-je faili à mon mandat? Tous les républicains et les sociétés dont j'ai pris la défense au tribunal n'ont-ils pas tous été condamnés, emprisonnés ou déportés. En revanche, lorsque dans mon chemin je rencontre un bandit, un assassin, je reconnaissais de suite un frère, un ami.

Et combien en ai-je fait acquitter? Une preuve sur cent, voyez plutôt le procès d'Armand; vous voyez donc bien, 4! gens de l'ordre, que je peux sauver la France en compagnie de mes acolytes; n'ont-ils pas, comme moi, la vraie politique caméléoniste.

C. FAVRE, doreur sur bois

DU SUFFRAGE UNIVERSEL

(suite)

Révolutionner, c'est substituer une chose meilleure à une chose jugée sinon mauvaise, au moins incomplète.

PROJET

Article 1^{er}. — Tout Français ou naturalisé français, en France ou dans ses colonies, âgé de vingt ans accomplis à l'époque de l'élection, est électeur de droit, et aussi garde national par devoir; l'électeur est éligible.

Ce devoir n'est pas obligatoire pour les cas d'invalidité réelle, soit par infirmité, soit par vieillesse.

(C'est avec intention que nous introduisons dans ce projet de loi et le droit et le devoir; qui veut l'un doit accepter l'autre, s'il ne veut remettre le devoir, il est injuste qu'il soit investi du droit).

Art. 2. — Un Carnet de citoyen sera délivré à chaque garçon prenant les armes volontairement avant l'âge d'être électeur.

Ces engagements volontaires ne seront reçus

que sur le consentement écrit et signé des parents ou tuteurs.

Ce même Carnet de Citoyen sera délivré à chaque garçon ayant atteint l'âge d'être électeur, et ce n'est que muni du susdit carnet que l'on pourra et voter et servir; chaque vote et chaque service y seront relatés.

Si à l'époque d'un vote l'électeur se trouve éloigné de la circonscription où il aurait été domicilié, sur la présentation de son carnet, le MUNICIPAL, en fonction de la commune dans laquelle il sera de passage ou en séjour momentané, devra lui fournir une attestation qu'il enverra, avec son bulletin de vote plié, au président de section qui recevra les votes; et le MUNICIPAL qui aura délivré l'attestation, devra en même temps le mentionner au carnet de l'électeur, signer et timbrer du cachet de la commune.

DEUX RÉFLEXIONS SUR L'ARTICLE QUI PRÉCÈDE.

1^o. Nous avons dit MUNICIPAL, parce que dans notre pensée il ne doit plus y avoir de MAIRE; mais dans toutes les communes, une commission municipale prise dans le sein du conseil et élu par lui.

2^o. Nous avons été amené à faire voter l'électeur de tel point éloigné qu'il soit de sa circonscription, parce que nous avons pu constater précédemment que les voyageurs, soit de commerce, soit touristes, ou pour affaires de famille, représentent presque toujours un dixième des électeurs inscrits, qui, empêchés par ces faits ne votaient pas; et d'autre part, parce que dans notre pensée, les citoyens soldats ou marins ne voteront plus au corps, mais bien pour la circonscription dans laquelle ils ont leur domicile civil.

Enfin, nous avons imaginé le carnet de citoyen, parce que dans notre pensée il doit devenir le seul et unique objet de preuve de notre identité, nous débarrassant de toutes ces papeteries diverses qui ont titres, acte de libération, congé, carte d'électeur, acte de mariage, passeport, etc., etc., etc.

Art. 3. — Les circonscriptions seront formées, en conséquence des articles précédents, par l'organisation même de la garde nationale, et ainsi qu'il suit :

Les bataillons seront composés en prenant les citoyens indistinctement par quartiers, rues et numéros successifs. Un bataillon sera composé de dix compagnies de cent vingt-cinq hommes chacune, dont une de cavalerie et une d'artillerie.

Cinq bataillons seront sous les ordres d'un colonel et formeront une légion;

Deux légions seront sous les ordres d'un général;

Tous les grades seront donnés à l'élection, comme le statuera la constitution fédérale de la garde nationale.

Les élections civiles comprendront, à Paris et dans les villes de deuxième et troisième ordre :

1^o Un conseiller municipal par bataillon;

2^o Un délégué à la Commune ou préfeture du département par cinq bataillons, soit une légion;

3^o Un député législatif par dix bataillons, soit dix légions.

Il est facile de résumer de cette combinaison que :

1^o Douze cent cinquante gardes nationaux nommeront un conseiller municipal;

2^o Six mille deux cent cinquante nommeront un membre de la Commune;

3^o Douze mille cinq cents nommeront un député législatif.

Il est juste de comprendre au nombre des électeurs les invalides, en raison d'infirmité ou de vieillesse, faisant partie de chaque groupe électif par quartiers, rues et numéros, afin qu'ils ne soient pas privés de leurs droits civiques.

Art. 4. — Chaque état de bataillon formera une liste électorale, et chaque compagnie dressera une liste à part des hommes invalides résidant dans chacune des maisons dont les habitants formeront la compagnie.

Le bureau du conseil de bataillon se trouvera également tout formé pour l'élection d'un conseiller municipal.

Le bureau d'un conseil de légion se trouvera également tout formé pour la nomination d'un délégué à la Commune.

Et enfin, les conseils de deux légions réunis formeront un bureau pour l'élection d'un député législatif.

(On peut saisir au vol que par cet article quatre, nous voulons de plus en plus faire que l'on soit toujours et citoyen, et soldat.)

Art. 5. — Il n'y aura plus de candidat pour aucun grade, mandat ou fonction, mais seulement des proposés, acceptés et élus.

Chaque proposé devra fournir lui-même des notes à références sur ses antécédents et ses capacités.

Une commission d'enquête sera nommée; elle procédera et fournira un rapport qui sera lu et discuté en l'absence des proposés; si quelques électeurs désirent ensuite adresser des questions aux proposés, ils le déclareront au bureau; c'est alors seulement que lesdits proposés seront introduits pour être interrogés; ensuite l'élection aura lieu.

Art. 6. — En aucun cas, un mandat ou une fonction civile ne pourra se cumuler avec un grade militaire; la promotion civile, si elle est donnée à un chef militaire, du premier au dernier grade, obligera toujours l'élu à se démettre de son grade.

Art. 7. — Aucun grade, aucun mandat, aucune fonction ne sont donnés pour une durée définie, la révocation seule et la liberté de se démettre mettent fin aux uns et à l'autre.

Cette révocation s'exprimera simplement par la nomination d'un chef, d'un mandataire ou d'un fonctionnaire en remplacement d'un autre, chaque fois que les électeurs, dans la plénitude de leur souveraineté, le jugeront à propos.

Art. 8. — Il n'y aura plus de session ni pour les conseils municipaux, ni pour les conseils communaux, ni pour l'Assemblée législative, qui sera toujours constituée.

Ces assemblées pourront donner des congés partiels, dont le nombre ne devra jamais dépasser plus d'un dixième de leur totalité, mais en aucun cas, elles ne devront s'ajourner collectivement; elles se renouveleront simplement, selon la volonté des électeurs, par les remplacements des démissionnaires ou les révoltes, sans époque définie, il plaira aux susdits électeurs.

Art. 9. — Nul part, ni à la municipalité d'arrondissement, ni à la municipalité communale, ni à l'Assemblée législative, il n'y aura de chef personnel, mais simplement des commissions prises dans leur sein et nommées par elles, pour faire exécuter leurs décisions, ordres, décrets, ou lois.

Art. 10. — Les fonctions de municipal seront gratuites, excepté pour les membres chargés de travail administratif, dont les traitements varieront de 1,000 à 3,000 francs, et qui seront fixés par les conseils municipaux, selon l'importance des localités.

Les fonctions de délégué à la Commune, selon l'importance des localités, varieront de 3,000 à 6,000 francs et seront fixées par les conseils communaux.

Enfin, les fonctions de député législateur sont fixées à 6,000 francs.

Chaque chiffre est fixé pour l'année.

Art. 11. — Il n'y aura plus ni maire ni préfet. Le seul pouvoir exécutif de l'Etat sera :

Le conseil des ministres, lesquels seront pris dans l'Assemblée législative et nommés par elle.

Comme tous les autres fonctionnaires, ils seront toujours sous le coup de la révocation et de la responsabilité de leurs actes et actions.

Art. 12. — Les pouvoirs militaires n'agiront que sur les instructions et les ordres émanant des pouvoirs civils, mais pleine et entière liberté leur est laissée pour l'instruction militaire et les ordres à donner relativement à l'exécution des services ou actions militaires qui leur seront commandés.

Art. 13. — Seuls, les grades d'instructeurs seront soldés, mais les instructeurs devront tout leur temps,